

**Budget
primitif 2021**
rapport de présentation

**Conseil Municipal
du 29 mars 2021**

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
INTRODUCTION.....	4
SYNTHESE.....	10
1. ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS.....	13
1.1 Équilibres financiers fondamentaux du budget principal.....	14
1.2 La chaîne de l'épargne.....	15
1.3 Synthèse des ratios réglementaires.....	16
2. LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT.....	17
2.1 La fiscalité.....	18
2.1.1 La Fiscalité directe.....	18
2.1.2 La fiscalité indirecte.....	22
2.2 Les concours financiers de l'État et des collectivités.....	23
2.2.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF).....	24
2.2.2 Les compensations fiscales.....	25
2.2.3 La réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP.....	26
2.4 Les dotations de la Métropole.....	28
2.3 Les subventions et participations.....	28
2.4 Les recettes courantes.....	29
2.5 Les atténuations de charges.....	30
2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole.....	30
3. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	31
3.1 Les dépenses courantes des services.....	34
3.2 Les dépenses de personnel.....	34
3.3 Les dépenses de transfert.....	36
3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville.....	36
3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	37
3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville.....	37
3.3.4 Les autres dépenses de transfert.....	38
3.4 Le FPIC.....	38
4. L'INVESTISSEMENT.....	40
4.1 Les dépenses d'investissement.....	41
4.2 Le financement des investissements.....	43
5. L'ENDETTEMENT.....	45
5.1 La capacité de désendettement.....	46
5.2 Une dette sécurisée, performante et diversifiée.....	47
6. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	50
7. LE BUDGET DU CENTRE VILLE.....	52
8. ANNEXES.....	54
Répartition des subventions aux associations.....	55

PRÉAMBULE

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du Centre-Ville. Depuis le 1er janvier 2015, le budget annexe de l'eau a été transféré à la Métropole.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers du budget principal. Elle inclut la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

La deuxième partie du document présente le budget principal organisé autour des cinq points suivants :

- Les ressources de fonctionnement
- Les charges de fonctionnement
- L'investissement
- L'endettement
- Les engagements hors bilan

Enfin, la troisième partie du rapport expose la synthèse des crédits inscrits au budget annexe du Centre-Ville. Ce budget reprend les opérations financières relatives à l'aménagement du Centre-Ville. Il est assujéti à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de programmation artistique et culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachées au budget principal de la Ville et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport ainsi que le nouveau budget le « TRACé » Territoire Ressource Arts Culture Échirrolles créé sous la forme d'une régie autonome à caractère administratif constituée en EPA établissement public administratif. Cet établissement reprend la gestion des équipements consacrés aux arts visuels qu'étaient le Centre du Graphisme et les deux musées Géo Charles et Viscose.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (voir la maquette budgétaire).

Le rapport de présentation ne reprend que les mouvements réels. Les écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, ne sont donc pas présentées dans les développements qui suivent. L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans la maquette budgétaire.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions sont prévues en section d'investissement (compte 024) à la différence du compte administratif où elles apparaissent en section de fonctionnement (compte 775).

Les données comparées avec les villes de la strate démographique 20 000 à 50 000 habitants issues du site collectivites-locales.gouv.fr concernent la dernière année connue de la strate.

INTRODUCTION

1. Un contexte national et local profondément marqué par la crise sanitaire de la covid

L'épidémie de la Covid a touché l'ensemble des pays développés et émergents générant une récession économique mondiale sans précédent. Selon le chef économiste du Fonds Monétaire International, cette crise ne ressemble à aucune autre et une grande incertitude règne sur la vie et les moyens d'existence des populations. La France connaît une récession d'une ampleur inédite. Les prévisions ont été revues lors de la discussion budgétaire du projet de loi de finances 2021 en raison de la deuxième vague et du deuxième confinement. La prévision de croissance retenue est désormais de +6 %, le déficit public estimé à 8,5 % du PIB (11,3 % en 2020) et la dette publique à 122,4 % du PIB (119,3 % en 2020).

La dégradation des indicateurs de déficit et de dette publics est directement liée aux mesures massives de soutien économique du gouvernement pour préserver le revenu des ménages et soutenir l'activité des entreprises (chômage partiel, aides du fonds de solidarité, octroi massif de crédits de trésorerie ...). Une annexe du projet de loi de finances 2021 (Rapport économique, social et financier) indique que les administrations publiques prennent à leur charge la majeure partie des pertes des agents privés.

Pour compléter ces mesures d'urgence, un plan intitulé « France relance » de 100 milliards d'euros sur deux années a été annoncé et en partie repris en loi de finances 2021 pour accélérer la reprise économique, retrouver un niveau de richesse d'avant la Covid 19, préparer la transformation du pays et orienter des investissements publics vers la transition écologique, le numérique et la rénovation du patrimoine (30 milliards d'euros). 36 milliards du plan devraient également être consacrés à la cohésion sociale et territoriale, au soutien à l'insertion des plus vulnérables (jeunes, ménages modestes ...).

La Ville d'Échirolles sera particulièrement attentive à la territorialisation de ces moyens. Elle répond déjà au travers de son plan « Échirolles solidaire » aux préoccupations quotidiennes des populations confrontées à une précarité économique et sociale exacerbée.

Outre cette réponse exceptionnelle au contexte sanitaire, les relations financières entre l'État et les collectivités locales semblent s'inscrire dans une continuité. Le projet de loi de finances 2021 prévoit un montant global stable de dotations ce qui ne signifie pas pour autant que les ressources de toutes les collectivités sont préservées.

En effet, des mécanismes de réfaction et différents critères de répartition continuent de plus ou moins impacter les ressources des collectivités locales selon leurs caractéristiques socio-économiques propres.

Échirolles bénéficiera en 2021 de l'abondement national de la Dotation de Solidarité Urbaine (+90 millions d'euros) au titre de la redistribution verticale compte tenu de la faiblesse de revenu de sa population notamment.

Concernant le territoire métropolitain, aucun changement de périmètre n'est envisagé. La Métropole anticipe des pertes fiscales conséquentes sur son budget 2021 ainsi qu'en 2022 du fait de la prégnance d'impôts dits de production dans ses ressources.

2. 2021-2026 : Une volonté de préserver les équilibres financiers de la commune au service des priorités municipales et de ses habitant-es

2.1 : Une première esquisse de la stratégie financière du mandat dans un contexte de fortes incertitudes économiques et sociales

L'engagement de la majorité municipale est de s'inscrire dans une stabilité fiscale c'est à dire de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce sera le cas pour la 5ème année consécutive.

Le budget 2021 arrive après un mandat 2014-2020 qui a vu les dotations de l'État diminuer de façon importante. Pour la Ville d'Échirolles, il faut aujourd'hui composer avec 5,2 millions de moins par rapport à 2011 soit près de 10 % de notre budget de fonctionnement ou l'équivalent de ce que le CCAS consacre chaque année à la petite enfance ou aux aîné-es.

Ce nouveau mandat débute avec une mesure nouvelle. L'État a décidé de supprimer entre 2021 et 2023 la taxe d'habitation pour les occupants de résidence principale et de compenser son financement aux communes par le transfert de la taxe sur le foncier bâti du Département. Il s'agit d'une réforme d'ampleur qui modifie le panier des ressources fiscales des collectivités et dont on n'appréhende encore pas les effets en termes de dynamique sur les ressources fiscales futures en cas de nouveaux logements (la part des exonérations inhérentes aux constructions de logements sociaux sera déterminante à mesurer) et/ou d'activités économiques nouvelles, sans compter, à terme un risque de diminution de la compensation de cette dernière par l'État comme on l'a vu sur d'autre compensation comme la taxe professionnelle par exemple.

Par ailleurs, la loi de finances 2021 a introduit une diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels qui fera l'objet d'une compensation par l'État dès 2021 mais qui limite donc le pouvoir de taux sur cet impôt.

Une réduction de l'autonomie d'action des collectivités sous couvert de la réduction de la dette de l'État, et leur mise à contribution dans l'effort national est donc toujours à craindre. L'État ayant creusé sa dette pour faire face légitimement à la crise sanitaire et à la crise économique qui en découle, une grande vigilance devra être portée pour ce que ce processus ne s'aggrave pas encore dans les années à venir.

Les collectivités locales ont eu et continueront à avoir un rôle déterminant à jouer dans cette période de crise sanitaire. Elles se retrouvent directement confrontées aux impacts sociaux de cette crise. Les populations les plus fragiles sont touchées de plein fouet et la crise économique et sociale va s'inscrire dans la durée.

Pour autant et même si dans le discours, le Président de la République a rappelé à plusieurs reprises le rôle important et majeur des communes durant cette pandémie, elles se retrouvent bien seules dans la gestion locale des conséquences de la crise sanitaire.

Beaucoup de Maires ont réagi, dont le Maire d'Échirolles, notamment au travers d'une lettre ouverte, véritable alerte adressée au Président de la République. En effet, ce sont plus de 200 maires, de sensibilités diverses, qui ont demandé au Président de la République d'agir en urgence pour réduire les inégalités dans les zones dites prioritaires et l'effroyable impact social de la crise sanitaire dans leurs villes. Ils réclamaient alors que 1 % des 100 milliards d'euros du plan de relance leur soit consacré pour « l'égalité républicaine ».

Les maires ont obtenu du premier ministre un engagement sur ces aides. Elles doivent en outre contribuer à la mise en place de plusieurs fonds pour les associations, la mobilisation des acteurs de l'emploi et l'aide d'urgence, l'aide au renouvellement urbain ou encore la création de 7000 postes aidés en médiation et tranquillité publique, etc.

Malgré ces actions, la faible dynamique de l'ensemble des ressources de la commune depuis notamment la baisse conséquente des transferts financiers de l'État est donc une constante à intégrer sur le mandat qui s'ouvre.

Préserver les équilibres financiers, signifie qu'il faut donc agir sur le périmètre des dépenses afin de maintenir voire augmenter un niveau d'épargne suffisant qui couvre à minima le remboursement de la dette antérieure et permette de consolider une épargne nette positive.

L'enjeu serait d'accroître cette épargne brute pour répondre à l'autre objectif financier que représente la limitation du recours à l'emprunt. Cela permettrait de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour répondre aux besoins d'équipement du territoire sur le champ des compétences obligatoires et aux priorités politiques du nouveau mandat.

Sur le mandat, près de 50 millions d'euros en dépenses d'investissement seront mobilisés pour créer ou entretenir des équipements et des espaces publics / espaces verts tout en poursuivant le mouvement antérieur de désendettement.

Le modèle à soutenir est que la Ville d'Échirolles se désendette au minimum d'un million d'euros par an pour consolider les équilibres financiers et s'assurer de la confiance des financeurs bancaires.

Conformément à cette stratégie, le cadrage 2021 vise un niveau d'épargne brute de 4 M€ . Mécaniquement, la capacité de désendettement au 1er janvier 2021 se trouve nettement en deçà des 12 années.

2.2 Un budget au service des habitant-es

Échirolles est aujourd'hui une ville équipée et qui s'est équipée au bon moment. Avec 37 164 habitant-es, elle est une ville dynamique, au point d'être devenue le deuxième bassin d'emploi du département de l'Isère.

Pour autant, Échirolles porte des enjeux importants pour l'avenir. En effet beaucoup trop d'échirollois-es sont touché-es par la précarité sociale et le chômage. Les questions de la tranquillité et de l'insécurité qui nous touchent, comme l'ensemble des communes de notre pays, sont réelles et la ville est déterminée à les combattre.

Ce budget, le premier du mandat 2020-2026, marque nos volontés et nos engagements auprès des échirollois-es autour de trois grands piliers :

- **la transition écologique,**
- **la préservation du cadre de vie,**
- **une politique de solidarité** qui a toujours été importante dans notre commune et que nous souhaitons amplifier et faire évoluer pour toujours mieux s'adapter aux besoins des habitant-es.

Tout d'abord en terme de transition écologique.

Notre commune peut être fière d'avoir été à l'avant garde dans ce domaine, avec dès 1995 la signature d'une des premières chartes d'Écologie Urbaine. Il n'en reste pas moins que les défis qui nous font face sont importants et nous les prenons avec sérieux et détermination, avec une forte volonté de nous adapter aux enjeux de demain. Les questions de l'énergie seront centrales dans les années à venir. En effet, de part les coûts qui ne cessent d'augmenter mais aussi et surtout de part les impacts sur l'environnement, nous travaillons pour aller vers une énergie décarbonée et renouvelable. Le déploiement de l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments municipaux va donc se poursuivre, à l'instar de la centrale installée sur le toit de l'Hôtel de Ville en 2020. En 2021 par exemple, nous étudierons et installerons des panneaux sur la toiture du gymnase Auguste Delaune.

En ce qui concerne le projet de Zone à Faibles Émissions qui prévoit « zéro diesel » à l'horizon 2025, 500 000 € seront consacrés cette année encore au renouvellement du parc automobile communal.

Au regard du réchauffement climatique que nous subissons, il est également impératif de travailler à limiter les îlots de chaleur en zone urbaine. La végétalisation de la cour d'école Marcel David et la création d'un grand Parc au centre ville, le Parc Croix de vérines, seront budgétisées en 2021.

Le renouvellement urbain des Villeneuves sera également l'occasion de retravailler en profondeur ces quartiers **vers un éco-quartier populaire, une première en France et labellisé comme tel** au regard de la spécificité du projet et de son ampleur. Ce projet est majeur sur ce mandat. Ce sont plus de 370 millions d'euros qui seront investis au global pour le renouvellement urbain des villeneuves, dont 115 millions sur le territoire échirollois, avec en moyenne, pour notre collectivité 1,5 millions d'euros par an sur dix ans.

A terme, ce quartier sera embelli, aéré, avec un projet humain et social repensé de manière innovante pour lui permettre de voir son cadre de vie s'améliorer.

Ces enjeux de transitions sont communs aux collectivités de notre métropole. Échirolles est « ville-partenaire » de Grenoble qui sera en 2022 **capitale verte européenne**, et l'accompagne également dans son projet de création de ferme urbaine en toute proximité de notre commune. Ce projet d'un nouveau genre permettra à notre agglomération urbaine de continuer le déploiement de l'agriculture en ville.

La question du **cadre de vie** des habitant-es est également essentielle. Concernant les espaces publics, près de 500 000 € y seront consacrés en 2021. De l'éclairage public, en passant par l'entretien de nos espaces verts ou encore de la Gestion Urbaine de Proximité, l'entretien des espaces publics contribue au sentiment de sécurité et de bien-être dans notre ville.

La tranquillité publique est aussi un secteur clef pour un cadre de vie préservé. Après avoir accru les moyens matériels de notre Police municipale, un nouveau plan de renforcement de notre dispositif de vidéo-protection sur l'espace public est lancé.

Concernant les équipements municipaux, que nous savons importants et utiles à la vie de notre territoire, Échirolles est une ville largement équipée. Leur entretien représentera une enveloppe de 2,7 millions d'euros cette année.

La solidarité,

Elle se décline par l'engagement citoyen, important à Échirolles. Avec plus de 200 associations, Échirolles est une ville dynamique. Ces associations contribuent à l'animation de la ville mais aussi à maintenir une démocratie permanente.

Dans cette période de crise sanitaire et économique, elles sont nombreuses à apporter un soutien fort aux échirollois-es que ce soit par les distributions alimentaires ou encore par le lien social qu'elles maintiennent avec leurs adhérent-es et les habitant-es.

Sport, culture, solidarité internationale, association d'habitant-es etc, les champs couverts par les associations sont extrêmement riches et nombreux. Ils viennent en complément et en appui aux politiques ambitieuses que nous portons depuis des années.

Une enveloppe en augmentation est prévue pour soutenir les associations de notre commune (plus de 1,1M€).

Concernant **le sport**, les subventions sont maintenues. Véritable moteur dans le lien social, la pratique sportive est un lieu important d'expérience de vie collective. A Échirolles, nous comptons une cinquantaine de disciplines sportives différentes et plus de 9500 licencié-es dont 5000 échirollois-es. Pour l'année 2021, nous investissons par exemple 665 000 € pour l'installation d'un synthétique au stade Auguste Delaune.

La période de la Covid les a beaucoup impacté. En effet, les pertes d'adhérent-es sont importantes, les activités ont été réduites voire complètement supprimées. Les clubs subissent également la perte de sponsors (dont beaucoup sont des acteurs économiques locaux en difficulté sur cette période) et l'arrêt de manifestations et d'activités qui constituent des ressources financières de complément traditionnel (vide grenier, lotos etc). Nous apporterons un soutien adapté et serons aux côtés des clubs en sérieuses difficultés.

La culture n'est pas non plus épargnée. La Covid a eu pour conséquence de voir nombre d'expositions, de spectacles être annulés. Le monde culturel, qu'il soit amateur ou professionnel, ses artistes, ses bénévoles, ses intermittent-es, ses technicien-nes, souffrent. Cette ouverture sur le monde et aux arts qui nous permet en outre de développer notre esprit critique nous fait défaut depuis de nombreux mois.

Mais cette année verra aussi la création de l'EPA « le Tracé ». Il va permettre d'apporter cohérence et efficacité dans la culture muséale que nous portons. Que ce soit autour de l'histoire ouvrière de notre ville ou encore des arts graphiques, près de 400 000 € seront consacrés au fonctionnement de l'EPA le Tracé. La culture est un service public à part entière dans notre commune.

A Échirolles, **l'éducation** tient une place prépondérante. Elle représente la part la plus importante de notre budget communal. Avec un Projet Éducatif De Territoire (PEDT) ambitieux et reconnu que nous avons renouvelé avec l'État en 2019, nous avons la volonté de continuer à faire d'Échirolles un territoire apprenant. La crise sanitaire nous a démontré l'importance de l'école et notre choix de rythme scolaire, adapté au mieux aux besoins des enfants, s'inscrit dans cela.

Notre **Centre Communal d'Action Sociale** a mené ces dernières années un énorme travail pour adapter son action aux plus près des besoins des habitant-es.

C'est pourquoi, nous continuons de le soutenir de manière importante à hauteur de 6 000 000 €.

Il agit pour tous les âges de la vie, de la petite enfance aux aîné-es, et vient en soutien des plus fragiles. Par exemple, sur la question prégnante de l'aide alimentaire, le CCAS a coordonné l'action des 6 associations qui sont investies dans ce domaine. Rappelons qu'elles accompagnent plus de 4 000 bénéficiaires aujourd'hui sur notre commune.

Enfin, la mise en œuvre de ces actions est possible grâce à un personnel communal investi et dont le sens du service public est essentiel. Cette crise sanitaire est là pour nous le rappeler. Le service public s'est adapté à chacune des étapes de cette crise et nombre d'agent-es ont été redéployé-es pour permettre une continuité du service à la population, point essentiel dans cette période. Il faut le dire, le service public a permis à notre pays de tenir dans cette période et nos agents ont fait la preuve de leur engagement et de leur efficacité au service de ces missions.

L'ensemble de ces actions est mené dans un cadre de préservation des équilibres financiers, avec la volonté politique de ne pas augmenter la part communale des impôts et de réaliser des investissements qui anticipent nombre de priorités pour la Ville. À titre d'exemple, le projet ATOS, la rénovation de Grand place, le projet Artélia ou encore du Pixel, sont générateurs d'emplois nouveaux pour notre territoire, d'animation et de ressources nouvelles pour l'avenir.

SYNTHESE

Le budget primitif 2021 est le premier budget de la mandature. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière de l'exécutif de préservation des équilibres financiers de la commune en termes de niveau d'épargne brute ou de désendettement.

Pour ce budget primitif 2021, l'épargne brute prévisionnelle est de 4M€, la dette au 1^{er} janvier 2021 de 43,2M€ et la capacité de désendettement de 10,79 années.

Ce budget fait suite à un mandat 2014-2020 profondément marqué par la baisse des dotations de l'État. Ainsi pour la ville d'Échirolles, les politiques publiques municipales se mettent en œuvre avec une perte cumulée de recettes de 5,2M€ depuis 2011.

Malgré le contexte de fortes incertitudes économiques et sociales liées à la crise sanitaire de la covid, l'engagement de la majorité municipale est de ne pas augmenter les taux d'imposition. C'est le cas pour la 5^{ème} année consécutive. Le transfert de la part départementale du foncier bâti à la commune n'est qu'une stricte compensation de la perte de ressources de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux de référence de foncier bâti est identique au taux de foncier bâti qui sera voté. Il n'y a aucun gain fiscal pour la commune.

Les dépenses du budget 2021 se structurent autour de 3 grands thèmes à savoir la transition écologique, la préservation du cadre de vie et la solidarité.

Le budget de fonctionnement est de 53,7M€ hors dépenses d'ordre. En investissement, plus de 17,2M€ (hors dépenses d'ordre) sont prévus dont 8,7M€ en dépenses d'équipement (acquisitions, études, travaux).

Le recours prévisionnel à l'emprunt 2021 est inférieur à 0,9M€. Il permet de poursuivre le désendettement de la ville, le remboursement du capital lié aux emprunts antérieurs étant de 4M€. C'est donc une réduction de l'endettement de 3,1M€ qui est actée soit une dette prévisionnelle au 31 décembre 2021 de 40,1M€.

LE BUDGET PRINCIPAL

1. ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS

1.1 Équilibres financiers fondamentaux du budget principal

L'équilibre budgétaire 2021 est réalisé avec la reprise anticipée du résultat 2020. La présentation du budget primitif 2021 ci-dessous ne reprend pas les mouvements d'ordre. La section de fonctionnement s'équilibre à 53,7M€ et la section d'investissement à 17,2M€ avec la reprise des restes à réaliser 2020.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	BP 2021	BP 2021	Libellé	
Charges à caractère général	8 373 991	27 462 467	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	29 200 000	21 009 565	Concours financiers	
Subventions et participations	11 454 090	1 480 254	Subventions	
Atténuations de produits	4 000	3 504 296	Recettes courantes	
		150 000	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	49 032 081	53 606 582	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	650 000	77 149	Remb. dette récupérable Métro – Intérêts	
Charges exceptionnelles	60 000	60 000	Produits exceptionnels	
Epargne brute	4 001 650			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	53 743 731	53 743 731	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	BP 2021	BP 2021	Libellé	INVESTISSEMENT
Opération sur patrimoine actuel	4 839 902	4 001 650	Epargne brute	
Opérations nouvelles	1 544 550	751 658	Remb. dette récupérable Métro – Capital	
NPNRU Ecoquartier Villeneuve	445 000	712 000	Fctva	
Programmes d'aménagement urbain	1 398 500	1 845 325	Subventions co-financeurs	
Autres : AC – Acq terrain – Avances	510 435	1 107 610	Produit des cessions d'immobilisation	
Total dépenses d'équipement	8 738 387	60 000	Produits financiers + Remb Avances	
Cautions et participations	22 000	892 159	Emprunts nouveaux	
Remboursement du capital des emprunts	4 000 000	3 389 985	Résultat de fonctionnement 2020	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors RAR	12 760 387	12 760 387	RECETTES D'INVESTISSEMENT hors RAR	
Restes à réaliser 2020 – Dépenses	3 688 588	776 602	Restes à réaliser 2020 – Recettes	
Reprise anticipée du résultat d'investissement	789 262	3 701 248	Couverture du déficit d'invest. Et RAR	
S/Total Dépenses	4 477 850	4 477 850	S/ Total Recettes	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 238 237	17 238 237	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

En fonctionnement, les produits de gestion s'élèvent à 53,6M€ (53,4M€ au BP 2020) et les dépenses de gestion à 49M€ (48,6M€ au BP 2020) dégageant une épargne de gestion de 4,6M€ et une épargne brute de 4M€ hors cessions d'immobilisation.

Les 17,2M€ de dépenses d'investissement se décomposent comme suit : 8,7M€ de dépenses d'équipement, 0,02M€ de cautions et participations, 4M€ de remboursement du capital de la dette, 3,7M€ de restes à réaliser dépenses 2020 et 0,8M€ de reprise anticipée du résultat déficitaire d'investissement 2020.

Les recettes propres de la section d'investissement s'élèvent à 6,6M€ (4M€ d'épargne brute, 0,8M€ de remboursement du capital de la dette récupérable Métropole, 0,7M€ de FCTVA, 1,1M€ de cessions d'immobilisations) et couvrent donc largement le remboursement du capital de la dette de 4M€. L'emprunt d'équilibre s'élève à 0,9M€.

1.2 La chaîne de l'épargne

L'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

L'épargne de gestion s'obtient en déduisant des produits de gestion les charges de gestion.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels.

L'épargne nette s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace hors cessions les épargnes de la commune de 2014 à 2019 en fonction des comptes administratifs et de 2020 à 2021 en fonction du budget primitif.

La dégradation de l'épargne de gestion entre 2014 et 2015 est liée pour l'essentiel à l'effet cumulé de la baisse des concours financiers et de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétences à la Métropole. En 2016 et 2017, l'épargne de gestion est en nette progression (2,6M€ puis 2,9M€) sous l'effet de la réduction maîtrisée des dépenses de la Commune.

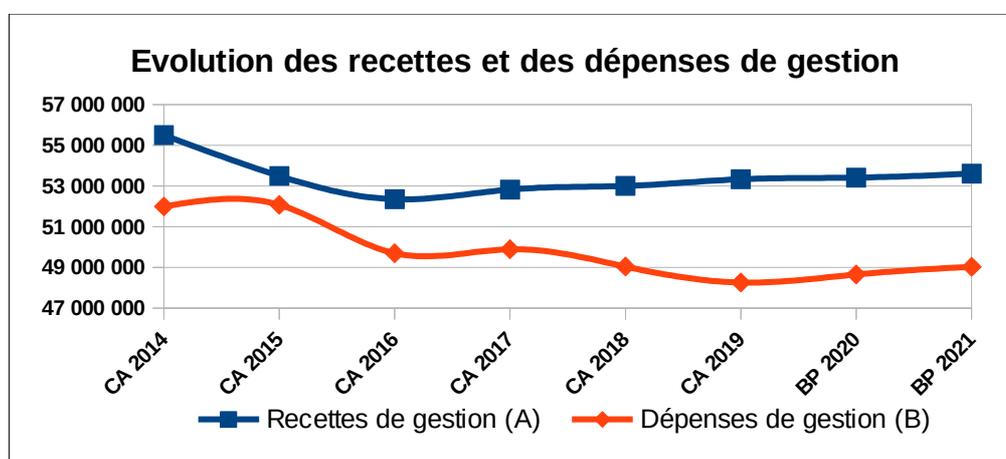
De 2018 à 2020, le travail engagé par la majorité municipale dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS a permis de poursuivre la stratégie financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2018.

L'exercice 2021 est conforme à la stratégie financière de consolidation des équilibres définis pour le mandat et présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2014	CA 2015**	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion (A)	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 331 910	53 412 197	53 606 582
Dépenses de gestion (B)	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 040 048	48 259 079	48 652 544	49 032 081
Épargne de gestion (C=A-B)	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 935 593	3 962 886	5 072 831	4 759 653	4 574 501
Intérêts de la dette (D)	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929	754 025	707 757	700 000	650 000
Résultat exceptionnel (E)	611 272	719 339	427 714	390 008	521 256	182 701	93 693	77 149
Épargne brute (G=C-D+E)	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 117	4 547 775	4 153 346	4 001 650
Capital de la dette (I)	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 374 006	4 080 000	4 000 000
Épargne nette (J=G-I)	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 103 140	-685 927	173 769	73 346	1 650

Le remboursement des intérêts de la dette prend en compte le chap 66 et le remboursement du capital de la dette prend en compte le chap 16.

** les données 2015 sont hors retraitements des transferts à la Métropole



1.3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	2020	2021
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 362,00 €	1 337 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	689 €	686 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 477 €	1 444 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	212 €	235 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 302 €	1 161 €
6	Dotations globales de fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	136 €	137 €
7	Poids du personnel (7) <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	58,08%	58,70%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal <i>Produit des impositions directes Ville / potentiel fiscal (8)</i>	102%	101,60%
9	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	99,99%	100,00%
10	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	14,38%	16,26%
11	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	88,14%	80,37%

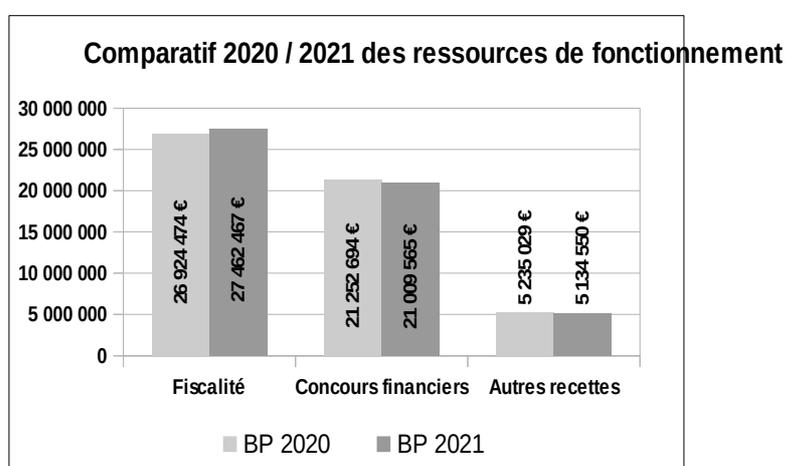
Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant, soit 37 209 (population DGF 2020) pour 2021 et 36 269 (population DGF 2019) pour 2020 .

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 1 janvier de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

2. LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement de la ville sont estimées, pour 2021, avec une légère progression de 0,4% par rapport au budget 2020 soit en valeur absolue 194 385 €. Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

Les ressources de fonctionnement en €	BP 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
Fiscalité	26 924 474	27 462 467	2,0%
Concours financiers	21 252 694	21 009 565	-1,1%
Subventions	1 608 594	1 480 254	-8,0%
Recettes courantes	3 476 435	3 504 296	0,8%
Atténuations de charges	150 000	150 000	0,0%
Total des ressources de fonctionnement	53 412 197	53 606 582	0,4%
<i>Dette récupérable Métropole</i>	<i>93 693</i>	<i>77 149</i>	<i>-17,7%</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>0,0%</i>



2.1 La fiscalité

La fiscalité représente 27 462 467 €. L'essentiel concerne la fiscalité directe avec 25 526 467 € de prévision du produit fiscal attendu en 2021 et 1 936 000 € au titre de la prévision de la fiscalité indirecte.

2.1.1 La Fiscalité directe

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit en 2021. En 2018 et 2019, les foyers les plus modestes ont pu bénéficier d'un dégrèvement (30% puis 65%), avant de bénéficier d'une exonération totale en 2020.

En 2021, ce sera désormais au tour des foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale de bénéficier d'un dégrèvement de 30%. En 2022, cette réduction atteindra 65%. En 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour tous les contribuables uniquement pour les résidences principales. Les propriétaires d'une résidence secondaire, d'une place de parking et d'un garage restent entièrement redevables de l'impôt local portant sur ces biens.

Cette suppression de taxe d'habitation pour les résidences principales se fera sans création ou augmentation d'impôts. Dès 2021 la compensation aux collectivités sera intégrale et pérenne. Pour les communes, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par la taxe foncière des départements. L'autonomie financière et le pouvoir sur les taux des communes seront préservés.

Cependant, pour que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de TH perdu des communes, le niveau de recette de taxe foncière sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur déterminé pour chaque commune. Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du Conseil Municipal en matière de taux de taxe foncière.

Le produit fiscal 2020 est calculé à partir des bases réelles de 2020 et des taux de 2017 et représente, pour Échirolles, 24 818 508 €. A cela, il faut rajouter le produit des compensations fiscales de taxe d'habitation et des rôles supplémentaires de la taxe d'habitation soit un total avant réforme de 25 273 730 €.

Le produit fiscal 2020 pour la commune d'Echirolles calculé sur les bases réelles et les taux de 2017		
		Produit 2020
1	Produit TH - Résidences principales	5 038 494
2	Produit TH - Résidences secondaires	129 721
3	Produit foncier bâti	19 615 268
4	Foncier non bâti	35 025
	Total fiscalité	24 818 508
5	Compensation fiscale taxe d'habitation	450 222
6	Rôles supplémentaires TH	5 000
	Total fiscalité + compensations fiscales TH	25 273 730

Le coefficient correcteur :

Un nouveau mécanisme qui vise à garantir la compensation à l'euro près des collectivités (communes) et neutraliser les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation.

Le projet de loi prévoit de supprimer définitivement la taxe d'habitation et de la remplacer pour les communes par la part de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) des départements. La « redescende » de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti à l'échelle des communes conduit à deux situations possibles :

- a/ le produit départemental de foncier bâti (TFPB) qui revient à la commune est plus important que son produit de TH perdu. Il y a surcompensation. Il est prévu dans ce cas un écrêtement du « trop perçu ».
- b/ la situation est inverse : le produit départemental de foncier bâti qui revient à la commune est insuffisant pour couvrir son produit de TH perdu. Il y a alors « sous-compensation ». La commune devra alors recevoir un complément de ressources afin qu'elle retrouve, « à l'euro près », le produit de TH perdu.

Échirolles rentre dans le cadre des communes surcompensées et sera écrêtée via le coefficient correcteur.

Le coefficient correcteur est destiné à ajuster la situation de chaque commune. Il constitue la clé de voûte du dispositif de « neutralisation » des sous-compensations ou sur-compensations.

Il est à noter que les communes ne verront pas les effets de ce coefficient dans leur budget : les opérations d'ajustements seront réalisées sous la forme d'un « prélèvement à la source ».

Le coefficient correcteur est ainsi destiné à ajuster au plus près le nouveau montant de TFPB « département » avec le montant de TH perdu. Il pose de nombreuses questions en conduisant à creuser un écart entre les cotisations acquittées par les propriétaires de locaux situés dans un territoire et les collectivités qui les percevront. Un transfert de cotisations entre territoires va s'opérer. Des propositions sont faites pour organiser autrement la « neutralisation » des compensations, en permettant à chaque territoire de préserver

l'intégralité de sa propre fiscalité foncière (à savoir celle issue des biens immobiliers et fonciers situés sur leur territoire).

Le calcul du coefficient correcteur

Il correspond au rapport entre le produit fiscal avant réforme (taxe habitation + taxe foncière + compensation de taxe habitation + rôles supplémentaires de TH) sur le produit fiscal après réforme (somme du produit de foncier bâti communal et départemental).

Pour Échirolles, le coefficient correcteur est inférieur à 1 (environ 0,9233), c'est à dire que le produit départemental de foncier bâti (TFPB) qui revient à la commune est plus important que son produit de TH perdu. La commune est donc en surcompensation et sera écrêtée du « trop perçu ». Comme cela est dit ci-dessus, les effets du coefficient correcteur sont neutres dans le budget.

Le produit fiscal

Le produit de la fiscalité directe locale de la commune est estimé avec une évolution pour 2021 de 1%. Cette évolution tient compte d'une prévision de la revalorisation des bases (loi de finances), d'une prévision de l'évolution physique des bases **et sans augmentation des taux de fiscalité pour 2021.**

Le nouveau calcul de la fiscalité prend en compte la compensation fiscale de taxe d'habitation.

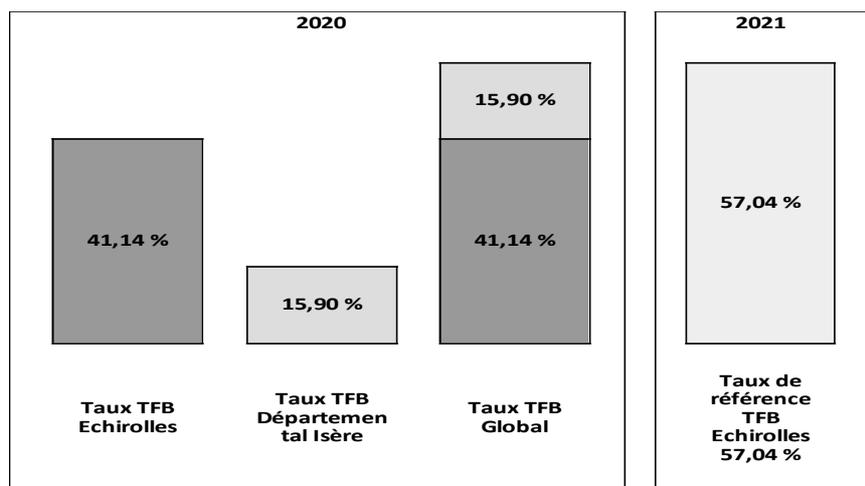
en €	2020 Avant réforme	2020 Nouveau calcul après réforme	2021 Nouveau calcul après réforme
Bases TH - Résidences principales	43 027 280	-	-
Bases TH - Résidences secondaires	1 107 780	1 107 780	1 118 858
Bases FB - Ménages	30 181 003	30 181 003	30 482 813
Bases FB - Economique	17 498 306	17 498 306	17 673 289
Bases Fnb	35 468	35 468	35 823
Taux TH	11,71 %	11,71 %	11,71 %
Taux FB - Communal	41,14 %	41,14 %	41,14 %
Taux FB - Départemental		15,90 %	15,90 %
Taux FB - Communal + Départemental		57,04 %	57,04 %
Taux Fnb	98,75 %	98,75 %	98,75 %
Produit TH - Résidences principales	5 038 494	0	0
Produit TH - Résidences secondaires	129 721	129 721	131 018
Produit FB - Ménages	12 416 465	17 215 244	17 387 397
Produit FB - Economique	7 198 803	9 981 034	10 080 844
Produit Fnb	35 025	35 025	35 375
Coefficient correcteur sur FB		0,9233	0,9233
Produits TH uniquement sur résidences secondaires		129 721	131 018
Produits FB - Ménages		15 893 987	16 052 927
Produits FB - Locaux économiques		9 214 997	9 307 147
Produits Fnb		35 025	35 375
Total Fiscalité Directe	24 818 508	25 273 730	25 526 467
Compensation TH	450 222	0	0
Rôles supplémentaires TH	5 000	0	0
Total fiscalité + compensation fiscale TH	25 273 730	25 273 730	25 526 467
		% d'évolution	1,0%

Depuis 2017, les taux communaux n'ont pas augmenté et **n'augmenteront pas en 2021**. Cependant, la réforme de la taxe d'habitation va modifier les périmètres des taux de fiscalité. Le taux de la taxe d'habitation sera appliqué uniquement pour les résidences secondaires. Le taux de foncier bâti départemental sera transféré à la commune pour palier à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour le contribuable, ce changement de périmètre sera neutre.

en %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitat bn sur les résidences principales	10,77	11,31	11,71	11,71	11,71	11,71	11,71	0
Taxe d'habitat bn sur les résidences secondaires	10,77	11,31	11,71	11,71	11,71	11,71	11,71	11,71
Foncier bât iCommunal	37,86	39,75	41,14	41,14	41,14	41,14	41,14	41,14
Foncier bât idépartemental								15,9
Foncier bât itotal taux (communal + départemental)	0	0	0	0	0	0	0	57,04

Le taux de référence 2021 de la taxe sur le foncier bâti pour Échirolles est de 57,04 %. Il correspond à la somme du taux communal et du taux départemental de 2020.

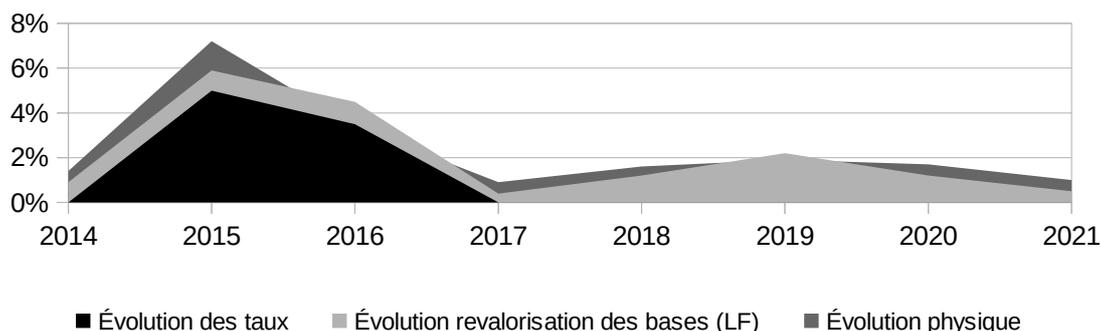


L'analyse rétrospective des composantes de la variation du produit fiscal de 2014 à 2021 montre une évolution des bases peu dynamique. Depuis 2017, les taux communaux de fiscalité n'ont pas augmenté. La revalorisation forfaitaire des bases est calée sur l'inflation pour les bases ménages. Pour les locaux professionnels une mise à jour est établie chaque année par l'administration fiscale sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. La progression physique des bases est faible et parfois négative en fonction des exonérations.

Pour 2021, une estimation est proposée avec une évolution de 0,5 % de revalorisation et 0,5 % sur l'évolution physique des bases.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Évolution des taux	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,5%
Évolution physique	0,5%	1,3%	-1,1%	0,5%	0,4%	-0,3%	0,5%	0,5%

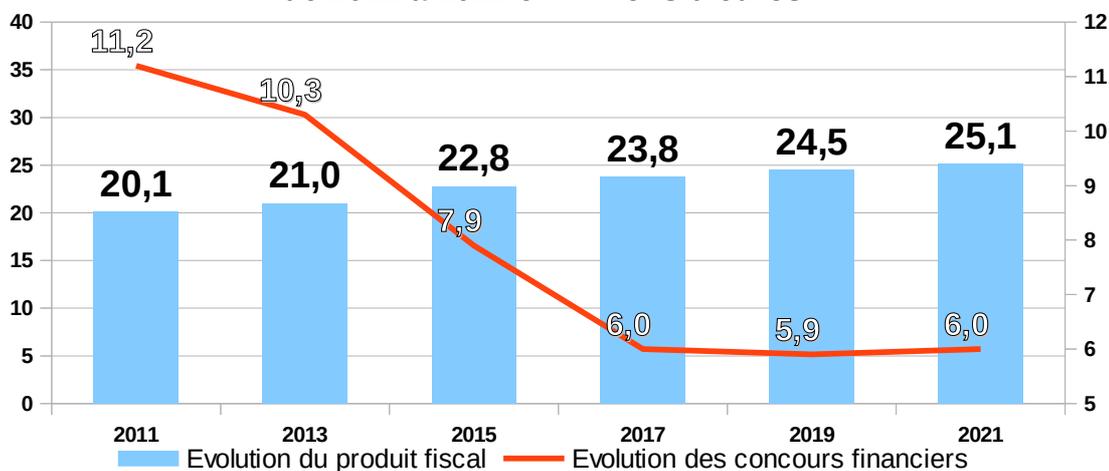
Evolution 2014-2021 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



Évolution du produit fiscal et des concours financiers.

Entre 2011 et 2020 le produit fiscal cumulé progresse de 5 M€ (hors reprise de la compensation fiscale sur la taxe d'habitation) alors que les concours financiers effectuent un repli de 5,2 M€ sur la même période.

Comparatif de l'évolution du produit fiscal et des concours financiers de 2011 à 2021 en Millions d'euros



2.1.2 La fiscalité indirecte

La prévision du produit de fiscalité indirecte pour 2021 est proposée à 1 936 000 €, en baisse par rapport à 2020 de 0,5 % soit -9 500 €.

Les principales taxes se décomposent comme suit :

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont revalorisés en 2021 à 800 000 € au regard des réalisations moyennes constatées les années précédentes.
- La taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE) est calée sur le budget 2020 soit à 535 000 € avec un taux de fiscalité inchangé pour 2021.
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est affectée d'un produit de 527 000 € en 2021 soit -63 000€ par rapport à 2020 en anticipation d'une réduction des surfaces des supports et de potentielles liquidations d'entreprises.
- Des droits de place et des droits de stationnement sont estimés respectivement à 42 000 € et 32 000 € pour 2021 avec une légère progression des droits de stationnement au regard des réalisations des années précédentes.

La fiscalité indirecte en €	BP 2020	BP 2021	BP 20 / BP 21
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	750 000	800 000	6,7%
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	535 000	535 000	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	590 000	527 000	-10,7%
Droits de place + Droits de stationnement	70 500	74 000	5,0%
Total fiscalité indirecte	1 945 500	1 936 000	-0,5%

2.2 Les concours financiers de l'État et des collectivités

Depuis 2011, les concours financiers diminuent mais la période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité qui a subi une baisse brutale et très importante de ses dotations suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public. Globalement, la ville d'Échirolles a perdu 5,2 M€ sur la période 2011 / 2021.

Pour 2021, l'État abandonne sa stratégie de désendettement inscrite initialement dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Pour mémoire, cet objectif prenait appui sur une trajectoire de réduction du déficit budgétaire de l'État et utilisait le levier de la baisse des concours financiers aux collectivités locales. L'État affiche désormais une politique de relance et de soutien financier des budgets locaux pour amortir le choc de la crise sanitaire.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera identique à celui de 2020. A l'intérieur de l'enveloppe, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) va augmenter de 90 millions d'euros exactement comme en 2020 ce qui constitue une perspective positive pour Échirolles qui, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques, émerge à ce dispositif de péréquation financière une nouvelle fois abondé.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État dont principalement la dotation globale de fonctionnement avec la part dotation forfaitaire qui baisse chaque année en fonction du dispositif d'écrêtement et la part dotation de solidarité urbaine qui progresse en fonction des majorations (90M€ en 2019 et 2020 reconduit en 2021). Les dotations de compensations fiscales avec en 2021 la suppression de la compensation taxe d'habitation intégrée dans la réforme, le DCRTP et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

A périmètre constant les concours financiers restent stables pour 2021.

Concours financiers de l'État en €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Notifié 2020	BP 2021
DGF- Dotation forfaitaire	6 422 676	6 313 685	6 201 836	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987	2 276 330	2 237 352	2 094 192
DGF – Dotation solidarité urbaine	1 815 597	1 846 459	1 878 772	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 531	2 638 531	2 836 856	3 016 856
DNP - Garantie de sortie (part principale)	326 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotation globale de fonctionnement	8 564 803	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 518	4 914 861	5 074 208	5 111 048
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation		293 877	244 898	163 265	0	0	0	0	0	0	0
Dotations de compensations fiscales	1 299 650	1 189 466	1 083 031	949 749	880 806	823 283	767 382	743 073	777 062	812 097	362 261
Dotations de compensations fiscales – Taxe d'habitation	Cette compensation est intégrée dans le produit fiscal suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation										450 222
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTPPTP)	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523	142 800
Total concours financiers de l'État	11 190 105	10 707 572	10 259 805	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 015 922	5 926 534	5 915 077	6 064 828	6 066 331
Variation	-1,8%	-4,3%	-4,2%	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-1,5%	-0,2%	2,5%	0,0%



2.2.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticales (DSU, DSR et DNP). Le Projet de la loi de finances 2021 n'introduit pas de modification dans le calcul de la dotation forfaitaire. L'écrêtement est maintenu pour les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

Pour la dotation de solidarité urbaine, le projet de loi de finances 2021 prévoit le même abondement qu'en 2020 soit 90M€.

Pour Échirolles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée en 2021 à 5 111 048 €. Cette prévision est calée sur la notification 2020 de la DGF et se décompose comme suit :

- **La dotation forfaitaire** : elle est estimée à 2 094 192 € en 2021 en baisse de -6,4% par rapport au montant notifié de 2020. Cette prévision est basée sur une population constante entre 2020 et 2021 et une prévision de l'écrêtement de la Commune de 143 160 € identique à 2020 et calculée en fonction de l'écart du potentiel fiscal comparé à la moyenne nationale.

En €	CA 2020	Variation de la population	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne	BP 21	Variation 20/21
Dotation forfaitaire	2 237 352	0	-143 160	2 094 192	-6,4%

- **la dotation de solidarité urbaine (DSU)** : elle est estimée à 3 016 856 € en 2021 en hausse de 6,3% par rapport au notifié 2020 soit +180 000 €. Cette prévision d'augmentation est l'effet d'une progression de l'enveloppe globale de la DSU et du classement de la commune plus favorable en 2020.

En €	CA 2020	Estimation de la majoration de la DSU	BP 2021	Variation 20/21
Dotation de solidarité urbaine	2 836 856	180 000	3 016 856	6,3%

Échirolles se trouve dans une situation paradoxale, d'une part, en raison de sa relative richesse fiscale, elle est soumise à l'écrêtement alors que, d'autre part, elle est éligible à la DSU.

Il faut rappeler les conditions d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine qui étaient défavorables pour la ville jusqu'en 2016 avec le critère « potentiel financier par habitant » à 45%. A partir de 2017, une nouvelle répartition des pondérations plus favorable a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles.

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	Depuis 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

La ville se classe désormais au rang 160 en 2020 (186 en 2019, 204 en 2018 et 201 en 2017) compte tenu d'une évolution défavorable des différentes composantes de l'indice synthétique qui classe les communes éligibles.

- Les autres dotations sont estimées à 42 000 € (titres sécurisés pour 36 000 € et le recensement pour 6 000€) sans variation majeure par rapport à 2020.

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement reste structurellement inférieure à la moyenne de la strate.

Dotations globales de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Echirolles	13,13%	11,34%	10,05%	9,37%	9,08%	9,25%	9,18%	9,51%
Strate 20-50000 habitants *	17,48%	15,87%	13,61%	12,94%	13,63%	13,56%		

* source Bercy colloc

2.2.2 Les compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'État qui vient neutraliser les pertes de recettes des collectivités territoriales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle.

Pour 2021, la compensation sur la taxe d'habitation a été intégrée totalement dans la réforme de la fiscalité sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Les compensations sur le foncier bâti et non bâti, considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, poursuivent leur repli à hauteur du coefficient de minoration.

Concernant l'exonération de foncier bâti pour les personnes de condition modeste, la compensation est égale au produit des bases exonérées de 2020 par le taux de FB communal de 1991 (25,59%) auquel s'applique un coefficient de minoration. En matière d'exonérations de longue durée des logements sociaux, la compensation est égale au produit des bases exonérées de 2020 par le taux de FB communal de N-1 (41,14%) auquel s'applique un coefficient de minoration. Pour le Foncier non bâti, la compensation est égale

au produit des bases exonérées de 2020 par le taux de Fnb communal de 2005 (86,4%) auquel s'applique un coefficient de minoration.

A ce jour, les notifications sur les compensations fiscales ne sont pas disponibles et pour 2021, les estimations de 2020 sont reconduites.

La compensation relative à l'abattement de 30% sur les bases de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est égale au produit des bases exonérées de l'année par le taux voté l'année précédente, soit le taux de 2020, auquel s'applique un coefficient de minoration.

Globalement les compensations fiscales sont estimées pour 2021 au notifié 2020 soit 362 262 €.

Les compensations fiscales en €	BP 2020	Bases exonérées	Taux	Compensat° avant minoration	Coefficient de minoration	Compensat° Notifiée 2020	BP 2021
Taxe habitation	426 348	7 356 561	6,12 %	450 222	0,000000	450 222	
Foncier bâti – Personnes de condition modeste	15 786	861 659	25,59 %	220 499	0,069697	15 368	15 368
Foncier bâti – Abattement 30 % contrat de ville	282 377	1 777 993	41,14 %	731 466	0,399680	292 352	292 352
Foncier bâti – Quartier prioritaire politique de la ville	387	37 241	37,86 %	14 099	0,263946	3 721	3 721
Foncier bâti – Exonération longue durée	48 859	1 762 994	41,14 %	725 296	0,069697	50 551	50 551
Foncier non bâti – Abattement 20 % terre agricole	270	447	86,40 %	386	0,698002	270	270
Total compensations fiscales	774 027					812 484	362 262

2.2.3 La réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) sont estimés pour 2021 à 468 244 € en baisse de 7,1% par rapport au notifié 2020. Ces baisses correspondent à la mise en application de la loi de finances 2017 sur l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

Pour 2021, le projet de loi de finances ne prévoit pas d'écèlement sur le FDPTP.

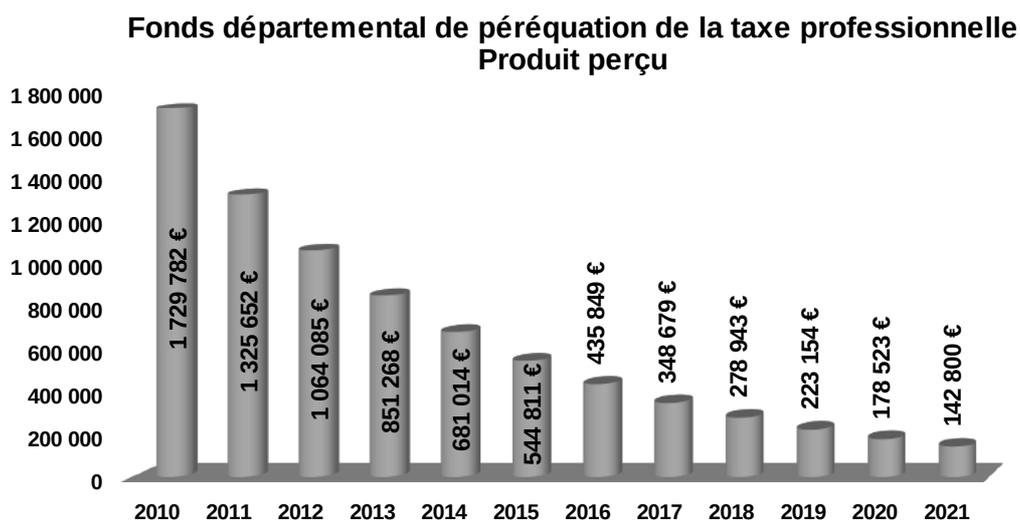
- **Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**

Il est alimenté jusqu'en 2010 par une part de taxe professionnelle et est réparti par le Département. Puis, suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et reste réparti par le Département. En 2012, la répartition intègre un nouvel indicateur de richesse (potentiel fiscal) très défavorable à Échirolles. La commune sort du dispositif par une diminution lissée de -20% chaque année.

Pour 2021, le FDPTP pour Échirolles correspond à 80% de l'année N-1 notifié soit 142 800 €.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2020	Notifié 2020	-20% calcul département vers commune
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	178 400	178 523	142 800

Le Fonds départemental a constitué une ressource en progression constante depuis 2000, atteignant un pic à 1,73 M€ en 2010. Il ne cesse de décroître depuis 2011.



Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le versement du FNGIR pour Échirolles a été majoré de 187 € pour s'élever à 245 088 € en 2020. Pour 2021, la prévision est calée sur le notifié 2020.

- **La dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP)**

La loi de finances 2017 sur l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée avait introduit une nouvelle minoration de la DCRTP. En 2019, la minoration était de 25%, en 2020 de 17%. Pour 2021, une notification de l'État propose une prévision stable par rapport à 2020 soit 80 356 €.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2020	Notifié 2020	BP 2021	BP21 / Notifié 20
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	178 400	178 523	142 800	-20,0%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	244 901	245 088	245 088	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	66 823	80 356	80 356	0,0%
Total dotations	490 124	503 967	468 244	-7,1%

2.4 Les dotations de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'attribution de compensation (AC) a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Son montant est passé de 15 106 000 € à 13 245 471 €. Fin 2017, après les CLECT du 2 mai 2017 et du 15 novembre 2017 notre attribution de compensation s'élevait à 13 266 510 €. Fin 2018, suite à la CLECT du 2 octobre 2018 qui a validé la régularisation à la baisse du nombre d'arbres d'alignements, notre attribution de compensation était égale à 13 329 150 €. Fin 2019, après la CLECT du 26 juin 2019 qui a validé principalement le transfert de la compétence insertion mais aussi des corrections sur les redevances d'occupation du domaine public, notre attribution de compensation s'élève à **12 979 903 €**.

Pour 2021, la prévision reste inchangée à 12 979 903 €

Par ailleurs, depuis 2017, une attribution de compensation d'investissement a été constituée et intègre le transfert à la Métropole de la partie investissement des ouvrages d'art pour 87 086 €, le transfert de la contribution au SYMBHI pour 120 769 € et en 2019 la partie investissement du transfert de la compétence insertion pour 2 580 €. L'attribution de compensation d'investissement s'élève à 210 435 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reste figée en 2021 à 2 052 109 € en l'absence de réflexion aboutie sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».

2.3 Les subventions et participations.

Pour 2021, les subventions de fonctionnement à recevoir sont estimées à 1 480 254 € en diminution de 8% par rapport au BP 2020 (1 608 594 €) soit en valeur absolue -128 340 €. Cette diminution est principalement expliquée par : des transferts comptables entre les subventions / participations et les recettes courantes notamment sur les financements liés à l'agence du quotidien (-71 300 €), la fin de la participation de l'État sur les emplois avenir (-41 005 €), l'aide de l'État sur les élections 2020 (-12 000 €) et une subvention de l'agence nationale du sport pour l'action toutes en Saïles 2020 (-30 000 €). A périmètre constant la baisse des subventions et participations représentent -5.5% soit en valeur absolue -57 040 €.

Les subventions en faveur de la politique éducative sont évaluées à 971 108 € et se répartissent de la façon suivante - le contrat jeunesse pour 613 122 € de la CAF sur notamment les Accueils loisirs sans hébergement, - la participation de l'Etat pour les rythmes scolaires dont la part liée au classement DSU pour 330 000 € et diverses subventions pour 27 986 €.

Les subventions en faveur de la politique jeunesse représentent 147 800 € dont - les financements liés aux actions de prévention pour 89 600 € dont le financement d'un poste adulte relais, - le dispositif Ville Vie Vacances pour 15 000 €, - le dispositif Mobilisation Plan Été pour 15 000 € et diverses subventions pour 28 200 €.

Les subventions en faveur de la politique culturelle s'élèvent à 93 350 € parmi elles figurent - les financements de l'Etat pour 41 500 € et du Département pour 15 000 € en soutien aux actions de promotion des pratiques artistiques et de la lecture et de l'écrit, - la participation de la Région sur le spectacle vivant pour 11 850 € et 25 000 € de la politique de la ville sur les ateliers culturels et périscolaires.

Les subventions en faveur de la politique de la ville représentent 36 600 € - des participations de l'État de 19 100 € sur le financement d'un poste adulte relais, 7 500 € sur la gestion urbaine de proximité une participation des bailleurs sociaux de 10 000 € sur l'aide au diagnostic social.

Les subventions en faveur de la politique sportive s'élèvent à 36 500 € principalement sur le financement par la dotation politique de la ville des ateliers culturels et sportifs.

Les autres recettes pour 188 896 € concernent : les financements par l'État des contrats aidés (PEC Parcours emploi compétences) pour 81 400 €, des postes sur le dispositif Cité Éducative pour 31 800 €, du FCTVA de fonctionnement pour 20 300 €, de la dotation recensement pour 6 000 €, la participation de la Métropole liée au remboursement du salaire de la chargée de mission sur le programme de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve pour 47 500 € et les frais liés à la concertation pour 1 896 €.

2.4 Les recettes courantes

Les recettes courantes sont estimées à 3 504 296 € en progression de 0,8% par rapport au BP 2020 soit en valeur absolue +27 861 €. A périmètre constant, c'est-à-dire hors remboursement des mises à disposition du personnel des musées (141 767 €), les recettes courantes sont en baisse de -3,3% soit en valeur absolue -113 906 €.

Les pertes tarifaires, liées à la crise sanitaire Covid-19, constatées sur l'exercice 2020 et non compensées par l'État impactent le BP 2021 du fait notamment de la politique de report des abonnements des usagers de la salle vital sur l'année civile 2021 (pas de recettes nouvelles) -70 000 €, d'une hypothèse de baisse d'activité du stade nautique à hauteur de 20 % -43 000 €, des inscriptions à l'école municipale des sports et Atout sports (-10 000 €), une exonération décidée de la redevance d'occupation du domaine public sur les terrasses (-14 600 €) et une prévision à la baisse des locations de salles (-20 000 €).

Les recettes courantes se décomposent en recettes d'exploitation des services et en produit de gestion.

Les recettes d'exploitation des services pour 2 672 046 € intégrant le remboursement des MAD de l'EPA le TRACé (2 633 455 € en 2020) se décomposent comme suit :

- Les produits des services sont estimés à 1 634 000 € dont la restauration municipale 1 261 000 €, les entrées piscine 172 000 €, les accueils périscolaires 148 000 €, les recettes diverses des activités sportives 24 000 €, de la jeunesse 17 000 € et de la culture 12 000 €.
- Les remboursements des mises à disposition de personnel (CCAS, Sirlysag, Objectif sport Échirolles, Evade et le nouvel établissement « Le TRACé ») sont estimés à 433 967 € et les remboursements de frais
- Les remboursements de frais sont estimés à 562 715 € dont le loyer de l'EHPAD Champ Fleuri 158 000 €, le remboursement du SMTC sur convention de gestion sur l'entretien des mobiliers urbains implantés dans les stations trams et bus 123 985 €, la mise à disposition des équipements sportifs 92 000 €, les remboursements de la Métropole sur les arbres d'alignement et les feux tricolores 45 500 €, les remboursements des bailleurs et de la Métropole sur l'agence du quotidien 52 500 €, le remboursement des charges de la RêPAC 19 100 € et diverses autres remboursements 71 630 €.
- Les produits de la vente sont estimés à 41 364 € dont les coupes de bois, les concessions cimetières, ...

Les autres produits des services sont estimés à 832 250 € dont les loyers Carrefour 633 000 €, Mac Donald 44 000 €, la Rampe et le Ciné théâtre 51 000 €, la poste annexe 25 000 €, les locations de salles 40 000 € et autres loyers 39 250 €. La baisse de 1,3 % est principalement liée aux locations de salles.

Les recettes courantes en €	BP 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
Produits des services et du domaine hors MAD EPA	2 633 455	2 530 279	-3,9%
Autres produits de gestion (loyers...)	842 980	832 250	-1,3%
Total recettes courantes à périmètre constant	3 476 435	3 362 529	-3,3%
Remboursement des mises à disposition de personnel (Musées) par l'EPA Le TRACé	0	141 767	
Total recettes courantes	3 476 435	3 504 296	0,8%

2.5 Les atténuations de charges

Elles correspondent principalement au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie. Ce montant est ajusté chaque année en fonction du réalisé de l'année N-1. La prévision 2021 est estimée à 150 000 €.

en €	BP 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
Les atténuations de charges	150 000	150 000	0,0%

2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole

L'année 2015 a été la première année de remboursement par la Métropole de l'annuité calculée sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Pour Échirolles, le capital restant dû initial pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes. Au 1er janvier 2021, le capital s'élève à 3 857 467 €.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

La Métropole va rembourser à la commune en 2021 la part intérêt de 77 149 euros en section de fonctionnement et la part capital de 751 658 euros en section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

3. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu des hypothèses de recettes décrites ci-dessus et de l'objectif d'atteindre un niveau d'épargne brute de 4M€, le processus budgétaire 2021 est construit sur la poursuite des orientations des années précédentes à savoir la réinterrogation des moyens sur l'ensemble des composantes (charges à caractère général, masse salariale ou dépenses de transfert).

Illustration du ralentissement économique, la hausse de l'indice des prix des dépenses communales constatée au 1^{er} semestre 2020 soit 0,57 % est inférieure à l'évolution de l'inflation hors tabac calculée par l'Insee (+0,66%). Cette modération des prix ne suffira pas toutefois à contenir naturellement un certain nombre de postes de dépenses .

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges de gestion entre 2020 et 2021. Chaque chapitre est expliqué par la suite dans le document.

Globalement les charges de gestion respectent la stratégie financière de la majorité municipale tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants-es Echirollois-es.

Les charges de gestion s'élèvent à 49 032 081 €. Comparées à 2020, elles progressent de 0,78% par rapport au budget primitif 2020 soit 379 537 € en valeur absolue.

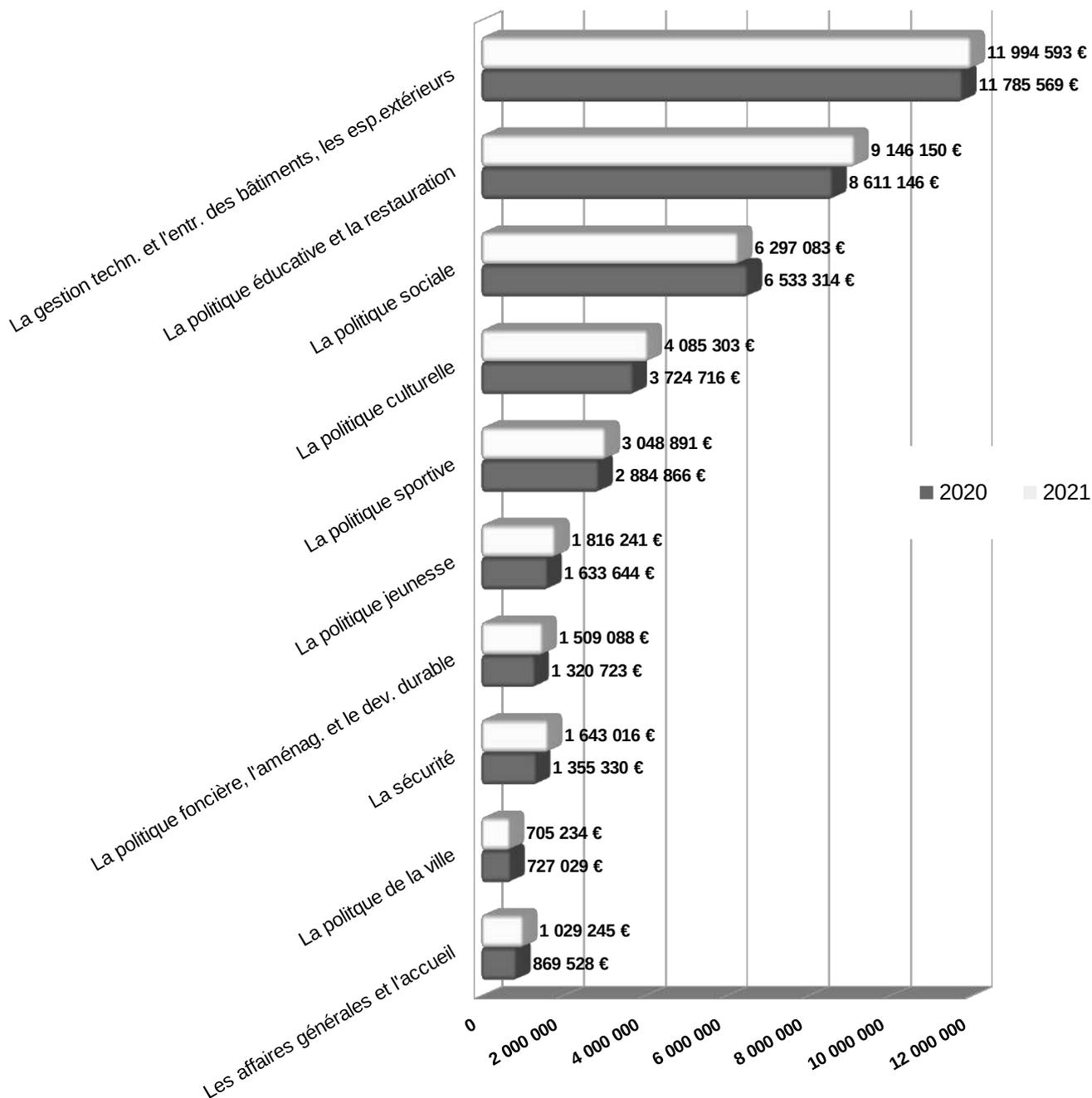
Elles se répartissent comme suit : 8 373 991 € pour les dépenses courantes des services, 29 200 000 € pour les dépenses de personnel, 11 454 090 € pour les dépenses de transfert et 4 000 € pour les atténuations de produits.

En euros	BP 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
Chapitre 011 – Charges à caractère général	8 759 515	8 373 991	-4,40 %
Dépenses courantes	6 317 790	6 240 691	-1,22 %
Fluides	2 135 000	2 133 300	-0,08 %
Centre du Graphisme et pôle Muséal	306 725	0	-100,00 %
Chapitre 012 – Charges de personnel	28 700 000	29 200 000	1,74 %
Dépenses de personnel	28 518 140	29 058 233	1,89 %
Personnel Pôle Muséal	181 860	141 767	-22,05 %
Chapitre 65 – Charges de transfert	11 193 029	11 454 090	2,33 %
Subvention et participations	11 193 029	11 002 823	-1,70 %
Subvention à l'EPA	0	403 267	
Subvention au Centre du graphisme	0	48 000	
Chapitre 014 – Atténuations de produits	0	4 000	
Total des charges de gestion	48 652 544	49 032 081	0,78 %

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), et les charges de transfert (chapitre 65). Cette répartition compare par politique publique le budget primitif 2021 au budget primitif 2020.

Les fonctions ressources ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,.... Ces fonctions ressources représentent 7,8 M€ en 2021.

Les dépenses de fonctionnement de la ville par politique publique de BP à BP



3.1 Les dépenses courantes des services

Les dépenses courantes des services s'élèvent à 8 373 991€ comparativement aux 8 452 790 € du BP 2020 hors transfert des moyens attribués jusqu'en 2020 au pôle muséal et au centre du graphisme.

En effet, la création de l'EPA Le TRACé entraîne un transfert de moyens généraux identifiés sur le budget de la ville vers le budget de l'établissement. Ce volume de dépenses disparaît donc de ce chapitre au BP 2021 et se retrouve en partie dans le chapitre des dépenses de transfert, l'EPA bénéficiant pour fonctionner d'une subvention d'équilibre de la ville. En dehors de cet effet de transfert de charges, la prévision des dépenses courantes reste stable. Le travail de maîtrise des dépenses engagé depuis quelques années a permis de stabiliser les dépenses courantes.

Le poste fluide reste sous tension en fonction de l'instabilité du prix des matières premières et/ou de la fiscalité appliquée par l'État et surtout de la Météo concernant les dépenses de chauffage. Toutefois, les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions devraient permettre de garder une maîtrise de l'enveloppe pour 2021.

Les dépenses courantes des services en €	BP 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
Dépenses courantes	6 317 790	6 240 691	-1,22 %
Fluides	2 135 000	2 133 300	-0,08 %
Total des dépenses courantes à périmètre constant	8 452 790	8 373 991	-0,93 %
Centre du Graphisme et pôle Muséal	306 725	0	
Total dépenses courantes des services	8 759 515	8 373 991	-4,40 %

La diminution du ratio est due au transfert des charges du Centre du Graphisme et du Pôle Muséal.

Dépenses courantes / Dépenses réelles de fonctionnement en %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Echirolles	16,25%	15,99%	15,72%	16,05%	16,15%	16,10%	17,73%	16,83%
Strate 20-50000 habitants *	21,46%	20,71%	19,67%	19,76%	22,14%	22,52%		

* source Bercy colloc

3.2 Les dépenses de personnel

Après 3 années de maîtrise totale de l'évolution de la masse salariale, l'année 2021 sera fortement marquée par l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour la première fois non compensé par des mesures de réorganisation interne. En effet, le contexte sanitaire n'a pas permis de mener le travail antérieur d'optimisation qui jusque là avait permis des économies notables de fonctionnement et ainsi d'absorber les éléments mécaniques d'augmentation de la masse salariale (GVT et PPCR notamment).

De plus, 2021 est la première année où aucun départ en retraite non remplacé n'est possible.

Les emplois permanents augmentent de 7.9 ETP. Cette augmentation est principalement due à la politique de réduction de la précarité de certains agents contractuels dans certains secteurs, plus fortement féminisés et à faible qualification.

Une réorganisation de la Direction de l'éducation a ainsi permis de stagiairiser 9 agentes contractuel-les, présent-es dans nos effectifs depuis plusieurs années, avec des quotités de temps de travail unifiées à 28 heures sur 16 postes d'agent-es d'office. Il est prévu de poursuivre cette politique de déprécarisation à l'occasion de la réorganisation du service entretien des locaux prévue en 2021.

Les enveloppes de remplacement sont également légèrement à la hausse, du fait du contexte pandémique impactant fortement l'absentéisme (augmentation des absences : arrêts maladie et autorisations spéciales d'absences pour pathologies à risques ou en cas d'évictions préventives).

Le contexte sanitaire a donc, là aussi, un impact notable sur les dépenses de personnel et par là-même sur les finances communales.

Enfin les emplois aidés repartent à la hausse. En 2020, le recours à ces dispositifs avait été suspendu au regard de l'incertitude sur la poursuite de leur financement. Ceux-ci étant de nouveau consolidés, la ville a prévu 2 emplois aidés en plus pour 2021.

Le nombre de Nouvelle Bonification indiciaire (NBI) attribuées est en baisse (- 8 par rapport à 2020). Cela est notamment dû aux départs d'agent-es titulaires (soit en retraite, soit en mutation), remplacés par des agent-es contractuel-les (la NBI ne pouvant être perçue que par des agent-es titulaires).

Les heures supplémentaires sont également prévues à la baisse du fait principalement d'un transfert sur des moyens permanents (déprécarisation citée plus haut) et plus marginalement du contexte pandémique ayant permis d'ajuster l'activité de certains services.

Concernant la répartition des effectifs et la durée du temps de travail, les éléments sont stables. Les effectifs sont composés de 56% de femmes et de 44% d'hommes.

Pour 2021, les charges de personnel s'élèvent à 29 200 000 € en progression de 1,74 % par rapport au BP 2020 (28 700 000 €).

Cette prévision budgétaire intègre, comme précisé ci-dessus, les variations de plusieurs composantes comme le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), l'impact éventuel de la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi de la filière technique (technicien, ingénieur), les mesures statutaires des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), une prime de précarité pour les contractuels de moins d'un an et l'impact des effets retraites non remplacées sur 2020 en année pleine et 2021.

A cela il faut rajouter les variations liées aux mesures de réorganisation, les contrats aidés et les enveloppes de remplacements et de renforts. Ces postes sont financés pour la plupart par l'État et les collectivités. L'ensemble de ces variations ne permet pas de stabiliser les charges de personnel pour 2021.

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Pré CA 2020	2021
Dépenses de personnel	29 186	28 712	28 262	28 656	28 719	28 700	28 587	28 700	28 700	29 200
% d'évolution	2,17%	-1,62%	-1,57%	1,39%	0,22%	-0,07%	-0,46%	0,00%	0,40%	1,74%

Les postes financés :

Les postes financés	Financeurs	Montant
Dispositif Cité éducative	État	31 800
Agence du quotidien – Adulte relais	État	19 100
NPNRU Villeneuve – Chargée de mission	Métropole	47 500
Prévention – Adulte relais	État	19 100
Contrats aidés	État	81 400
	TOTAL	198 900

3.3 Les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert hors effet transfert à l'EPA le TRACé sont évaluées à 11 002 823 €. Elles baissent de 1,7 % par rapport au BP 2020 (11 193 029 €) soit -190 206 €.

Ce montant intègre les subventions aux opérateurs (CCAS, RépAC, EVADE) pour 7 904 505 €, les participations aux syndicats intercommunaux pour 1 525 323 €, les subventions au tissu associatif pour 1 149 155 € et les autres participations pour 423 840 €.

En outre, dans le cadre de la création de l'EPA le TRACé, une subvention exceptionnelle est attribuée au Centre du graphisme pour permettre une continuité de fonctionnement jusqu'au 31 mars 2021 (salaires et solde de programmation d'expositions) à hauteur de 48 000 € ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 403 267 € pour l'EPA le TRACé.

Cette subvention de fonctionnement de 403 267 € couvrira les charges de fonctionnement de la structure à hauteur de 226 500 € (ex marché de prestations de service soit 274 500 € - 48 000 €), les charges de fonctionnement liées au pôle muséal de 20 000 € (30 000 € de dépenses – 10 000 € de recettes de la Drac), les salaires et charges du personnel des musées sur 10/12ème soit 141 767 € et une enveloppe d'acquisition d'investissement de 15 000 €.

Les dépenses de transfert en €	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade)	8 102 505	7 904 505	-2,4%
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 546 323	1 525 323	-1,4%
Subventions au tissu associatif	1 140 830	1 149 155	0,7%
Autres dépenses de transfert	403 371	423 840	5,1%
Total	11 193 029	11 002 823	-1,7%
Subvention au Centre du Graphisme	0	48 000	
Subvention à l'EPA le TRACé	0	403 267	
Total	11 193 029	11 454 090	2,3%

3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre des politiques publiques « déléguées » (Évade).

Pour 2021, les subventions aux opérateurs s'élèvent à 7 904 505 € en baisse de 2,4 % par rapport au budget 2020. Cette diminution est principalement expliquée par une réduction de la subvention au CCAS suite au résultat dégagé en 2020. L'écart fléché sur la subvention RépAC correspond à une contribution sur Destination Été en 2020 de 2 000 €.

Subventions aux opérateurs en €	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020
CCAS	6 213 603	6 013 603	-3,2%
RéPac	511 600	513 600	0,4%
Evade	1 377 302	1 377 302	0,0%
Total Subventions à périmètre constant	8 102 505	7 904 505	-2,4%

3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2021, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 525 323 € en diminution de -1,4% par rapport au budget 2020. Cette diminution est principalement expliquée par un contingent SITPI en diminution de 10 000 € suite à la sortie du pacte financier sur l'outil de gestion de l'énergie (cette charge est reprise dans les dépenses courantes), une baisse de la participation au SIRLYSAG et à EIRAD dans le cadre de la démoustication.

Les participations aux syndicats intercommunaux en €	BP 2020	BP 2021	BP 21/ BP 20
Ecole de musique J Wiener – CRI	762 000	762 000	0,0%
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques – SITPI- contingent	499 708	489 708	-2,0%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise – SIRLYSAG	59 000	50 000	-15,3%
Les moulins de Villancourt	40 615	40 615	0,0%
Participation à l'EIRAD dans le cadre de la démoustication	22 000	20 000	-9,1%
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	163 000	163 000	0,0%
Total participations aux syndicats intercommunaux	1 546 323	1 525 323	-1,4%

3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1 149 155 € en progression de 0,7% par rapport au budget 2020. La progression est ciblée principalement sur l'environnement avec une nouvelle subvention à l'association « cultivons nos toits » (+2 500 €) et une légère augmentation sur l'éducation pour financer le projet « petits déjeuners » en s'appuyant sur les coopératives des écoles de la « cité éducative » (+7 176 € financés par l'État).

Voir le détail des subventions au tissu associatif dans l'annexe à la fin du présent rapport.

Subventions au tissu associatif en €	BP 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
Vie associative et relations internationales	63 289	62 289	-1,6%
Environnement	6 525	10 760	64,9%
Comité social local	91 456	90 630	-0,9%
Commerce	870	0	
Culture	43 217	44 217	2,3%
Sports	640 000	640 000	0,0%
Jeunesse	220 919	219 850	-0,5%
Éducation	65 554	72 409	10,5%
Habitat	9 000	9 000	0,0%
Total des subventions au tissu associatif	1 140 830	1 149 155	0,7%

3.3.4 Les autres dépenses de transfert

Les autres dépenses de transfert progressent globalement de 5,1 % par rapport à 2020 soit en valeur absolue de 20 469 €. Elles sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 376 400 €, en progression de 3,8 % par rapport au BP 2020 soit +13 900 €. Les autres contributions progressent de 16 % soit +6 559 € et correspondent à une participation dans le cadre du dispositif sécurité pour 12 000 €, aux classes d'intégrations scolaires pour 18 790 €, à des frais de mission pour 9 500 €, aux admissions en non valeur pour 3 000 €, à une participation à la fondation 30 millions d'amis pour 1 750 € et aux franchises pour 2 400 €.

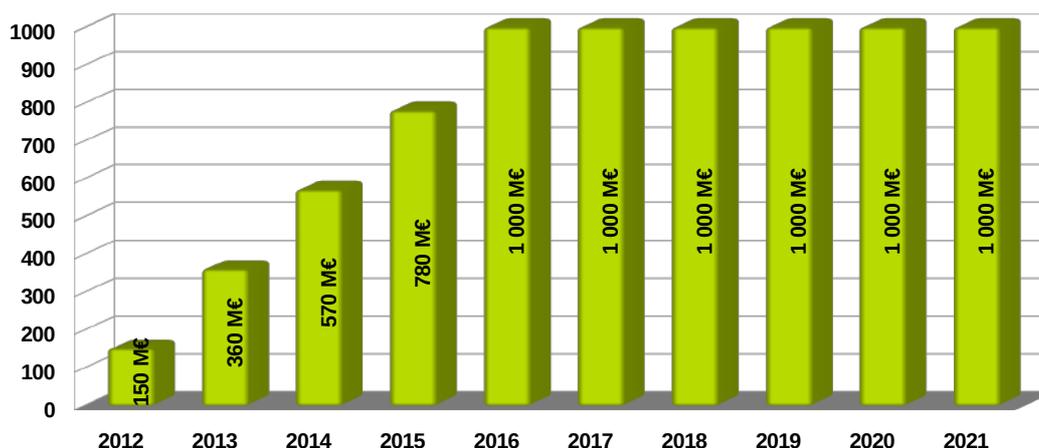
Les autres dépenses de transfert en €	BP 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
Indemnités élu-es	362 500	376 400	3,8%
Autres contributions	40 871	47 440	16,1%
Total autres dépenses de transfert retraitées	403 371	423 840	5,1%

3.4 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation horizontale entre territoires (communes et intercommunalités). Le territoire de l'agglomération grenobloise est contributeur à ce fonds. Depuis 2016, le FPIC est figé à 1 milliard d'euros. L'enveloppe globale du FPIC 2020 ne connaît pas de modification.

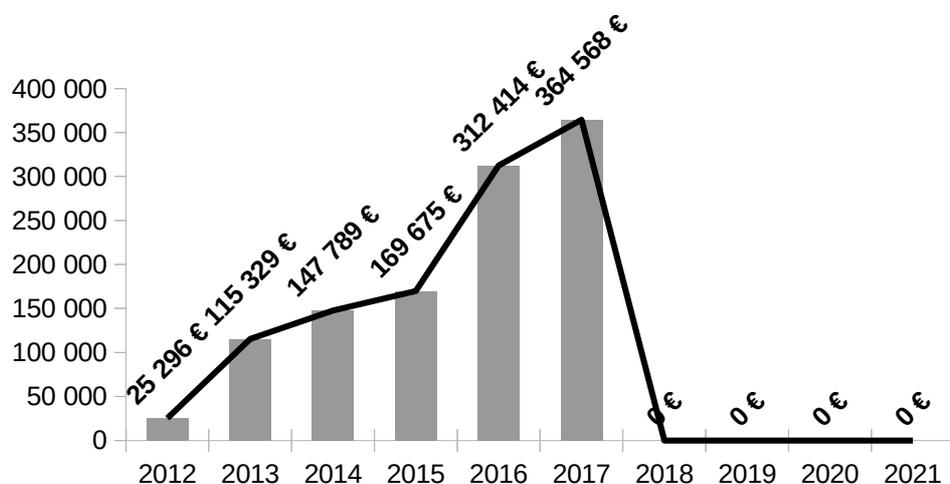
Péréquation horizontale - Evolution de l'enveloppe du FPIC en Millions d'euros



Seules les communes classées dans les 250 premières villes sont éligibles à la DSU et peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC.

Le calcul d'exonération prend en compte le rang DSU de l'année N-1. En 2020, la ville d'Échirolles étant classée au rang 160 peut donc bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC 2021 qui sera à la charge de la Métropole.

Contribution de la commune au FPIC



4. L'INVESTISSEMENT

4.1 Les dépenses d'investissement

Pour 2021, le volume des investissements reste conséquent (17,2M€) pour un environnement préservé et un meilleur cadre de vie.

Les dépenses réelles d'investissement 2021 se décomposent en deux parties :

- 1 Des dépenses financières pour 4 022 000 €.** Elles sont affectées au remboursement du capital de la dette pour 4 000 000 €, à des versements de cautions pour 10 000 € et à des participations pour 12 000 €.
- 2 Des dépenses d'équipement pour 8 738 387 €.** Cette année 2021 et pour la durée du nouveau mandat municipal 2020-2026, une nouvelle classification des dépenses d'équipement a été mise en place pour répondre aux nouvelles attentes de l'équipe municipale. Les dépenses d'équipement étaient présentées initialement comme suit : les acquisitions, l'entretien et la maintenance, les rénovations du patrimoine actuel, les subventions versées, les opérations nouvelles, le PNRU Ecoquartier Villeneuve, les programmes d'aménagement urbain et les autres dépenses d'équipement. La nouvelle classification présente les dépenses d'équipement en deux grands thèmes : le maintien d'actif et les créations. Dans le maintien d'actif, il est proposé trois niveaux : les réhabilitations, la modernisation et les mises aux normes, les acquisitions de renouvellement. Dans les créations, il est proposé deux niveaux : les acquisitions nouvelles et le développement du patrimoine et des espaces publics.

Le maintien d'actif pour 4 599 052 € avec :

Réhabilitations pour 2 997 632 € dont : 1 824 550 € sur les réhabilitations de bâtiments administratifs avec une enveloppe de 350 000 € pour répondre aux enjeux de grosses réparations et de maintenance sur les bâtiments communaux, 300 000 € pour la halte garderie Essarts/Surieux, 240 000 € pour le remplacement des menuiseries au groupe scolaire Jean Moulin, 200 000 € pour le démarrage de la toiture du gymnase Marcel David, 178 000 € pour un bâtiment modulaire associatif, 120 000 € pour la gestion technique de l'hôtel de Ville, 117 350 € sur des travaux au groupe scolaire Marcel David, 85 000 € pour la réfection du système de chauffage de l'Église St Jacques, 40 000 € pour une étude sur la toiture de La Rampe et 194 200 € pour divers autres études et travaux.

Modernisation et mise en conformité pour 310 000 € dont : une enveloppe de mise en accessibilité des bâtiments revue à 50 000 € pour établir un bilan intermédiaire et planifier les priorités sur le mandat étant étendu que chaque réhabilitation menée sur les bâtiments intègre des mesures d'accessibilité, une enveloppe de mise aux normes électriques, risque incendie, alarmes, ascenseurs et extincteurs de 70 000 € et une enveloppe prévisionnelle en matière d'améliorations thermiques portée à 190 000 € pour intégrer la requalification du système de Gestion Centralisée des Bâtiments dit « GTB ».

Acquisitions renouvelées pour 1 291 420 € dont : 570 000 € pour le renouvellement du parc automobile à périmètre constant afin de se projeter sur l'objectif « 0 diesel » à l'horizon 2025, 142 079 € pour les matériels et mobiliers dédiés à l'entretien des locaux et aux espaces extérieurs, 374 841 € pour l'ensemble du renouvellement des matériels et mobiliers des autres services municipaux et 204 500 € pour le numérique en renouvellement (site internet, matériels informatiques dans les écoles, plan numérique, logiciels métiers et postes informatiques pour les moyens généraux).

Les créations pour 3 538 900 € avec :

Acquisitions nouvelles pour 33 900 € dont 3 500 € de matériel et 30 400 € pour le numérique essentiellement en nouveaux logiciels.

Développement du patrimoine et des espaces publics pour 3 505 000 € dont : 1 894 000 € sur les bâtiments avec 715 000 € pour la création d'un îlot fraîcheur au groupe scolaire Marcel David, 679 000 € pour l'opération Karting (achat de la coque et travaux d'aménagement), 180 000 € pour l'installation de photovoltaïques sur la toiture du gymnase Auguste Delaune, 110 000 € pour l'opération Navis (démolition du gymnase), 100 000 € pour la démolition de l'ex annexe mairie ouest, 66 000 € pour l'installation de défibrillateurs dans les bâtiments ERP et 44 000 € pour divers autres bâtiments ; 1 476 000 € sur les espaces publics avec 665 000 € pour la mise en place d'un terrain synthétique au stade Auguste Delaune, 145 000 € pour des aménagements aux Berges du Drac, 135 000 € pour l'aménagement de la rampe d'accès à la nouvelle déchetterie, 120 000 € pour des aménagements sur l'opération Viscose, 100 000 € sur des opérations d'aménagement divers sites, 61 000 € sur des aménagements à Navis 1 et 2, 50 000 € sur l'aménagement du parking du gymnase Delaune et 200 000 € pour des aménagements sur l'ensemble de la ville ; 105 000 € sur des études nouvelles (foncières et urbaines) et 30 000 € sur la vidéoprotection.

Les autres dépenses d'équipement pour 600 435 € avec :

L'attribution de compensation d'investissement pour 210 435 €, un achat à l'EPFL d'une maison avenue PV Couturier pour 250 000 € (achat / vente), une enveloppe de soutien aux copropriétés dans le cadre du dispositif revu « Mur Mur » pour 60 000 €, une enveloppe d'avance sur marchés publics pour 50 000 € et le financement d'une enquête de victimisation pour 30 000 €.

- 3 Des restes à réaliser pour 3 688 588 €,** avec principalement des reports d'engagements sur l'opération Karting (896 526 €), sur les véhicules (858 400 €), sur des remboursements de taxe d'aménagement et PUP à la Métropole (256 132 €), sur des fonds de concours à la Métropole pour la Luire (253 500 €) et les enfouissements de câbles (130 000 €), sur le travaux d'installation de la station GNC (105 349 €), sur le PRU Village Sud (travaux placette 90 562 €), sur la Gestion Urbaine de Proximité (77 611€), sur la vidéoprotection (54 954 €), ...
- 4 La reprise anticipée du résultat déficitaire d'investissement de 2020 pour 789 262 €.**

4.2 Le financement des investissements

- Globalement les dépenses d'investissement représentent 17 238 237 € et se décomposent de la manière suivante : 12 426 975 € pour les dépenses d'équipement (8 738 387 € au BP et 3 688 588 € de restes à réaliser), 4 000 000 € pour le remboursement du capital de la dette, 789 262 € de reprise du déficit du résultat antérieur et de 22 000 € d'opérations financières.

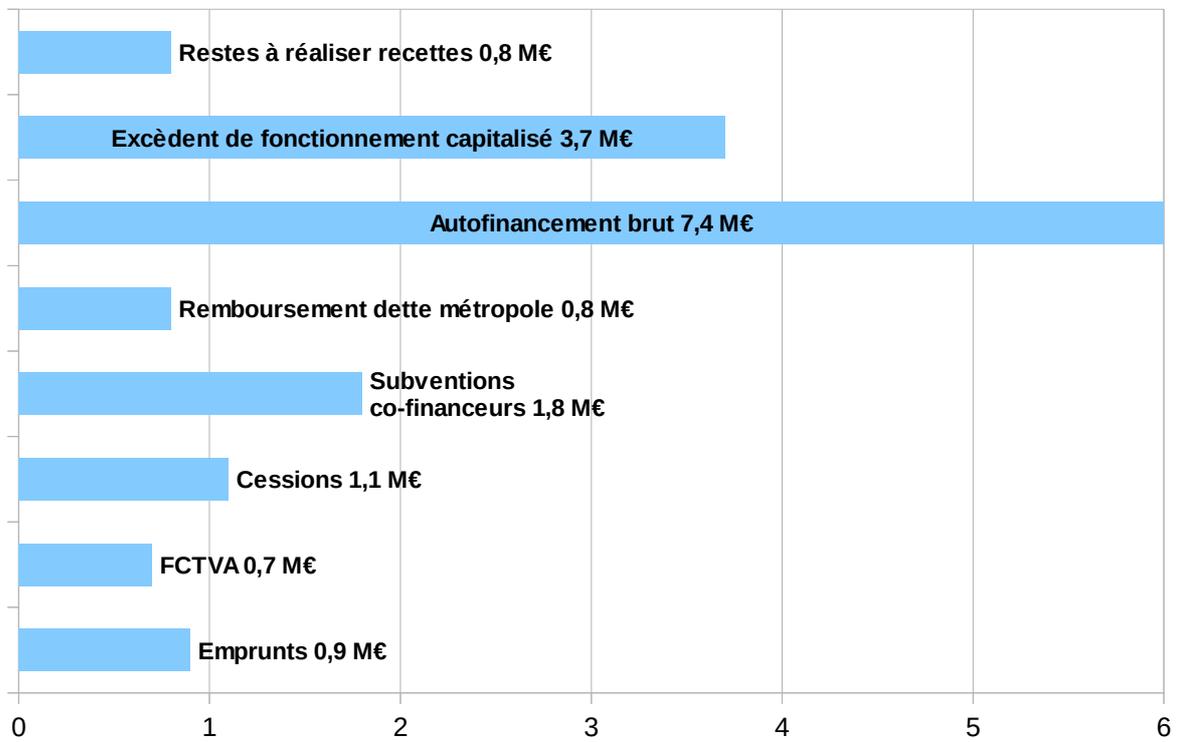
Le financement des dépenses d'investissement est constitué :

- de l'autofinancement brut pour 7 391 635 € associant l'épargne brute pour 4 001 650 € et la reprise anticipée du résultat de fonctionnement pour 3 389 985 €,
- du remboursement du capital de la dette récupérable de la métropole pour 751 658 €,
- du FCTVA (fonds de compensation de TVA) sur les investissements N-2 pour 712 000 €,
- des subventions co-financeurs pour 1 845 325 € avec principalement :
 - La dotation politique de la ville 2021 avec une enveloppe à affecter de 500 000 € ;
 - Les îlots fraîcheurs de l'école Marcel David financés à hauteur de 413 000 € par l'Agence de l'eau et 47 000 € par l'État (DSIL) ;
 - Le terrain synthétique Auguste Delaune financé à hauteur de 250 000 € par la dotation politique de la ville 2020, 123 975 € par le département (dotation territoriale) et 12 000 € par la Région ;
 - Le bâtiment modulaire associatif financé à hauteur de 86 115 € par la Métropole et 30 000 € par la Région ;
 - Les travaux au groupe scolaire Jean Moulin financés à hauteur de 40 658 € par le Département (dotation territoriale) et 30 225 € de l'État (DSIL) ;
 - Les travaux à la halte garderie Essarts / Surieux financés à hauteur de 55 129 € par le Département (dotation territoriale) ;
 - Un financement de 35 000 € de l'État sur la flotte autos propres ;
 - Un financement de 4 000 € de l'État sur le financement d'équipement de sécurité ;
 - Dans le cadre des programmes d'aménagement urbain, 120 083 € de dotation territoriale du Département pour l'opération Karting et des financements de la Métropole de : 73 140 € pour l'opération Viscose Sud et 25 000 € pour l'opération Berges du Drac.
- des cessions d'immobilisations pour 1 107 610 € dont :
 - 400 000 € sur la vente des locaux de la Mairie Annexe Ouest
 - 426 000 € sur la vente d'un terrain sur l'opération Navis 2
 - 250 000 € sur la vente de l'ex Maison EDF Avenue PV Couturier
 - 20 000 € sur la vente de matériels, véhicules, ...
 - 11 610 € sur l'opération Klépière (cession de terrains).
- des remboursements de cautions pour 10 000 € et d'avances sur marchés publics pour 50 000 €
- d'une enveloppe d'emprunt inscrite à hauteur de 892 159 €
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit 2020 de la section d'investissement et le déficit sur les restes à réaliser pour 3 701 248 € ;
- des restes à réaliser recettes pour 776 602 €

Soit un total de financement de 17 238 237 €.

- **La couverture du capital de la dette de 4 000 000 €** est largement assurée par : l'épargne brute de 4 001 650 €, le remboursement de la dette Métropole de 751 658 €, le FCTVA de 712 000 € et les recettes de cessions de 1 107 610 €.

Répartition des recettes d'investissement en M€



5. L'ENDETTEMENT

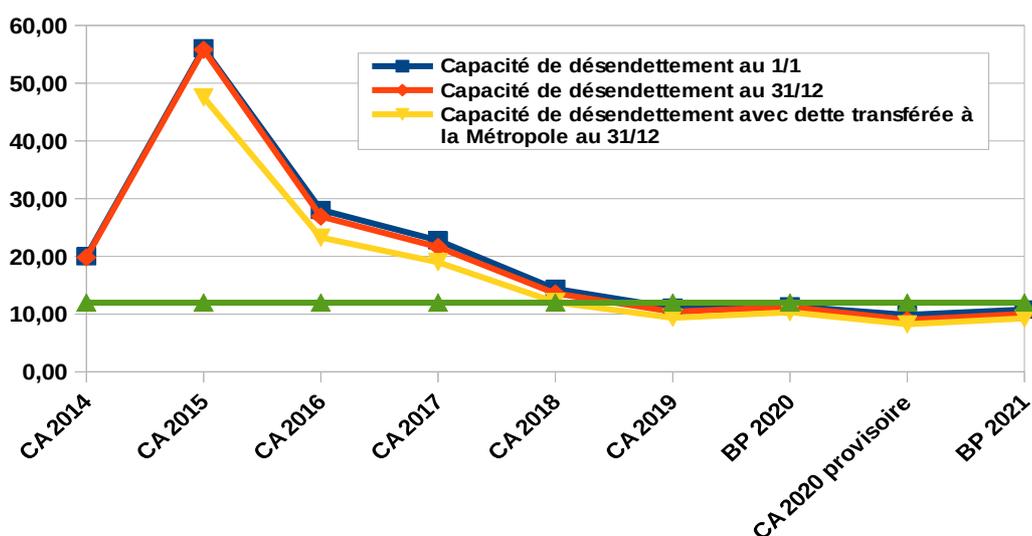
5.1 La capacité de désendettement

Quelques éléments de rétrospective concernant la dette sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

L'évolution de l'encours de dette de 2014 à 2021 est proposée dans le tableau ci-dessous au 1 janvier de l'exercice, au 31 décembre de l'exercice et au 31 décembre de l'exercice en intégrant la dette Métropole. La capacité de désendettement est elle aussi présentée au 1 janvier, au 31 décembre et au 31 décembre en intégrant la dette Métropole.

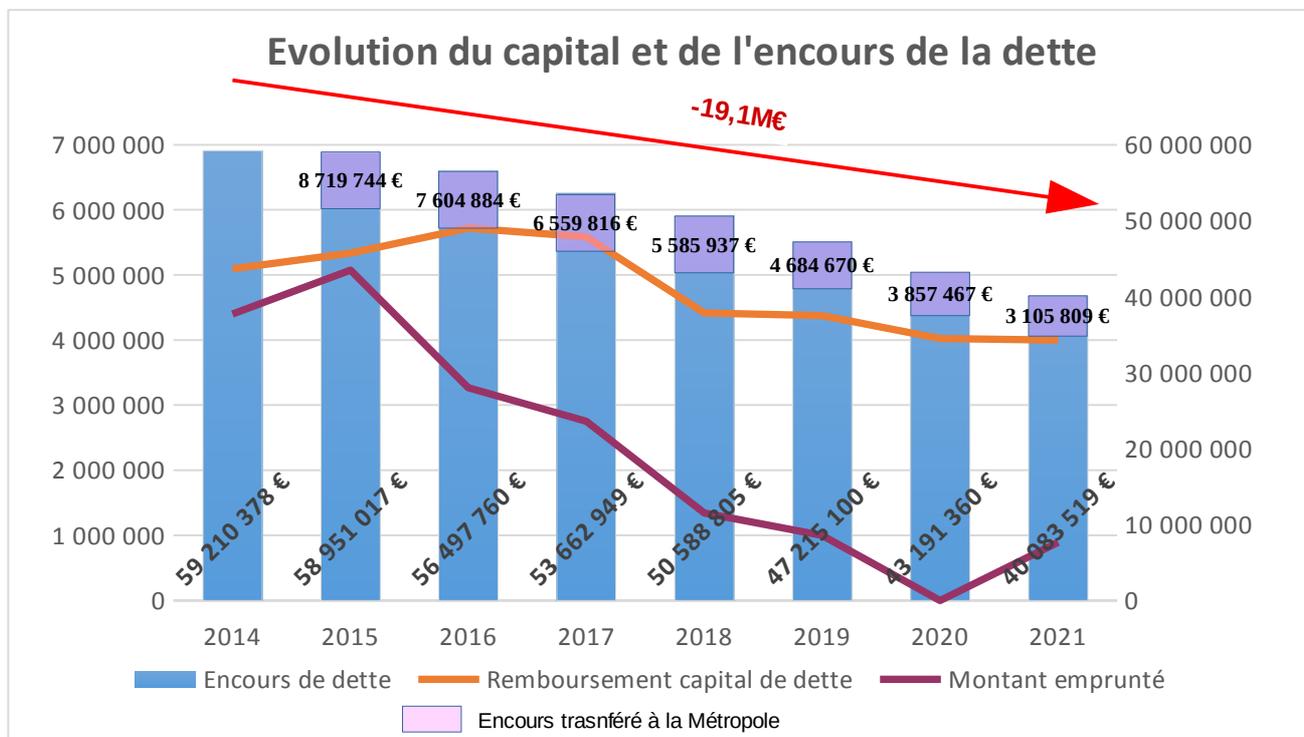
En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire	BP 2021
Montant emprunté	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	3 555 500	0	892 159
Remboursement du capital de la dette	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706	4 080 000	4 023 740	4 000 000
Encours de la dette au 1/1	59 904 139	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 805	47 215 100	47 215 100	43 191 360
Encours de la dette au 31/12	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 805	47 215 100	46 690 600	43 191 360	40 083 519
Encours avec dette transférée à la Métropole au 31/12		50 231 273	48 892 876	47 103 133	45 002 868	42 530 430	42 833 133	39 333 893	36 977 710
Évolution de l'encours	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144	-3 373 705	-524 500	4 023 740	-3 107 841
Épargne brute hors cessions	2 988 678	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 777	4 153 346	4 788 355	4 001 650
Capacité de désendettement au 1/1	20,04	56,04	28,05	22,77	14,39	11,12	11,37	9,86	10,79
Capacité de désendettement au 31/12	19,81	55,80	26,88	21,62	13,56	10,38	11,24	9,02	10,02
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole au 31/12		47,54	23,26	18,98	12,06	9,35	10,31	8,21	9,24

Evolution de la capacité de désendettement de 2014 à 2021 en années



La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et de la baisse des dotations de l'État. Entre 2016 et 2021, la poursuite du désendettement de la Commune et l'amélioration de l'épargne brute permettent de présenter une capacité de désendettement à moins de 11 années .

Il apparaît incontestable que la ville d'Échirolles s'est désendettée de façon remarquable sur le dernier mandat, avec une baisse de 16M€ de l'encours de dette sur la période 2014 – 2020. En 2021, la ville poursuit son désendettement avec une baisse de 3,1M€ sur l'encours de dette. Au 1^{er} janvier 2014, la dette par habitant était de 1 661 €, elle sera de 1 161 € au 1^{er} janvier 2021 (1 302 € au 1/1/2020) soit une baisse de la charge de la dette par habitant de – 500 € entre 2014 et 2021.



5.2 Une dette sécurisée, performante et diversifiée

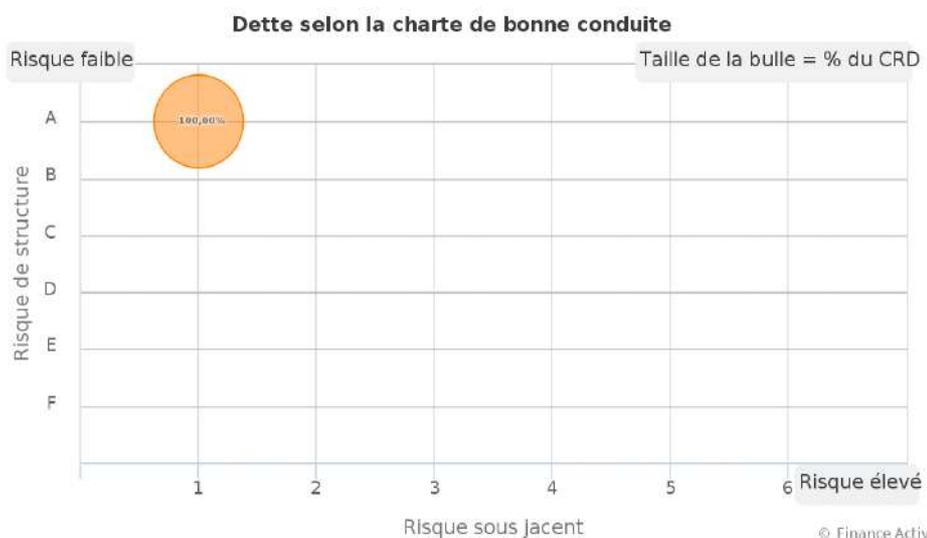
La classification des risques

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

Matrice des risques charte Gissler

L'intégralité des contrats de la ville d'Échirolles sont positionnés en A1, soit avec le risque le plus faible.



L'encours de dette au 1er janvier 2021 s'élève à 43 191 360 €. La Ville s'est désendettée de 4 023 740 € en 2020.

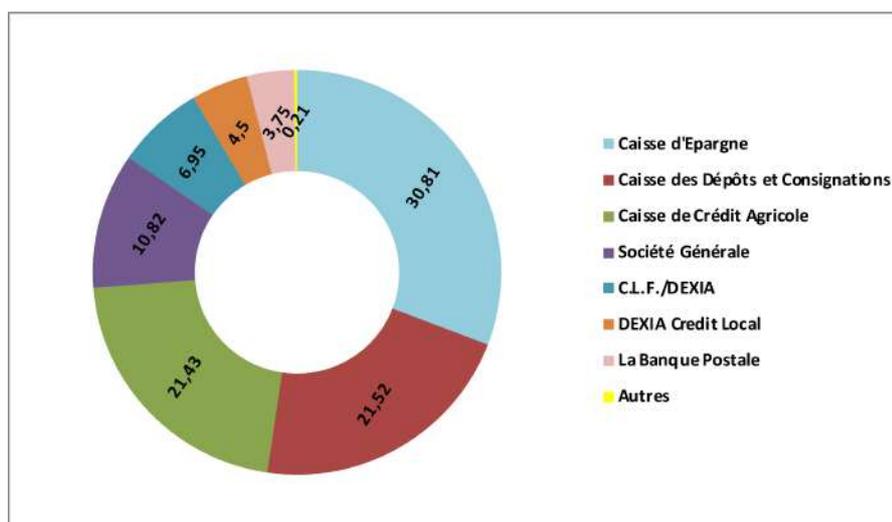
Pour mémoire, le Capital Restant Dû au 1er janvier 2020 était de 47 215 100 €.

Index	Nombre de contrats	Encours au 01/01/2021	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	21	20 363 745,31	47,15 %	2 522 273,98	55,60 %
LIVRET A	10	7 908 476,45	18,31 %	714 605,78	15,75 %
EURIBOR 12M	1	6 397 099,05	14,81 %	376 299,94	8,30 %
EURIBOR 03M	5	5 990 716,42	13,87 %	404 686,16	8,92 %
TAG 01M	1	1 184 414,48	2,74 %	76 164,15	1,68 %
TAM	4	1 138 158,39	2,64 %	423 158,39	9,33 %
EURIBOR 01M	1	208 750,03	0,48 %	18 977,27	0,42 %
TOTAL	43	43 191 360,13		4 536 165,67	

Cette structure avec une part de variable à 34% permet à la Ville de profiter des taux historiquement bas sur une partie de son encours. Les frais financiers s'en trouvent minimiser avec un taux moyen annuel faible de 1,38%. Les taux variables choisis sont sans risque pour la Ville.

La dette par prêteur se répartit entre de nombreux établissements historiques.

Preteur	%	Montant
Caisse d'Épargne	30,81 %	13 309 056,18
Caisse des dépôts et consignations	21,52 %	9 295 314,05
Caisse de crédit Agricole	21,43 %	9 254 960,31
Société Générale	10,82 %	4 671 302,40
CLF / DEXIA	6,95 %	3 003 118,90
Dexia Crédit Local	4,50 %	1 944 447,87
La Banque Postale	3,75 %	1 620 590,69
Autre	0,21 %	92 569,73
TOTAL		43 191 360,13



Concernant le flux de remboursement, les taux sont toujours anticipés à la baisse avec des taux négatifs jusqu'en 2021.

Compte tenu de l'extinction de la dette et des derniers taux connus, l'annuité 2021 est évaluée à 4 650 00 € avec un remboursement en capital de 4 000 000 € et 650 000 € en intérêts. En 2020, la Ville n'a contracté aucun emprunt.



Ci-dessous, le profil d'extinction de la dette.

En 2021, l'emprunt d'équilibre proposé est de 892 159 € permettant ainsi de poursuivre le désendettement au terme de l'année 2021 de 3 107 841 €.

Par ailleurs, la Ville continue de bénéficier du mécanisme de la dette récupérable auprès de la Métropole dans le cadre des emprunts voirie reconstitués et non transférés au moment du transfert de la compétence au 1er janvier 2015.

Les montants attendus en 2021 sont de 751 658 € pour le capital et 77 149 € pour les intérêts. Pour mémoire, le CRD initial qui aurait dû être transféré était à hauteur de 9 903 028 €.

Le CRD de la dette de la Ville au 1^{er} janvier est de 43 191 360 € et serait de 39 333 893€ si les contrats concernant la voirie avaient été transférés. Il sera de 40 083 519 € au 31/12/2021 avec un remboursement du capital estimé à 4 000 000 € et l'emprunt prévisionnel 2021 de 892 159 €.

La capacité de désendettement est inférieure à 11 années au 1^{er} janvier 2021 soit 10,79 années et s'établirait à 10,02 années si le désendettement se réalise sur les paramètres ci-dessus.

6. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 2021, les engagements hors bilan s'élèvent à 15,1 millions d'euros et se détaillent comme suit :

- le stock de terrains en vue d'opérations d'aménagement de zones porté par l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) pour un montant estimé à 7,9 millions d'euros au 1 janvier 2021 (tableau ci-dessous) ;
- les garanties d'emprunts liées aux investissements des opérateurs sociaux pour environ 7,2 millions d'euros au 1 janvier 2021.

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée de l'engagement pris	Périodicité	Dettes / créances en capital à l'origine	Dettes / créances en capital aux termes du portage
2006	Convention EPFL-D acquisition d'une maison 4 rue de Provence- AI 120- 988 m2	EPFL-D	15 en cours de prolongation	A	280 000	328 708
2007	Convention EPFL-D acquisition d'un bâtiment commercial 13 rue du Tremblay-BE 40-1 003 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	427 000	537 180
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 5 rue Emile Zola-BE 36-263 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	229 000	279 635
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 7 rue Emile Zola - BE 37 – 270 m3	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	320 000	397 883
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un immeuble et commerce 1,3, rue Emile Zola - BE 35 – 930 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	230 000	334 570
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une villa EDF 21 avenue PV Couturier-AY 331-1 556 m2	EPFL-D	8 en cours de prolongation	A	206 800	227 601
2011	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bât artisanal 1 rue du 19 mars 1962 – BE 33 – 1 087 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	325 000	393 350
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 8 rue Eugène Pottier – BE 38 – 270 m2	EPFL-D	10	A	110 000	147 238
2014	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bât industriel Grange Sud 3 rue du Jura –AI 239-2 500 m2	EPFL-D	10	A	665 000	685 486
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un tènement immobilier 3 rue Missak Manoukian –AL 225-791 m2	EPFL-D	10	A	420 000	484 300
2016	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité 1 rue du Jura –AL 13-14-15-96-4000 m2	EPFL-D	10	A	2 800 000	3 021 272
2017	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité Roldes Jaurés peri – AY 100-101	EPFL-D	10	A	410 000	462 275
2018	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment SCI SCLT – BE 169	EPFL-D	10	A	289 000	321 772
2018	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment SCI 19 mars – BE 32	EPFL-D	10	A	270 000	300 916
				TOTAL	6 981 800	7 922 186

7. LE BUDGET DU CENTRE VILLE

Créé en 1993 pour l'aménagement du Centre Ville, le budget annexe intègre, en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) principalement financées par des recettes de charges foncières et, en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires comprenant la réalisation de voiries nouvelles financées par une subvention du budget principal de la ville.

Pour 2021, le projet d'aménagement du parc Croix de Vérines constitue l'élément principal du budget prévisionnel du centre ville.

Le projet de parc de la Croix de Vérines fait partie du programme des équipements publics de la ZAC Centre 2. La cession récente, par la Ville, d'un tènement au nord de la ZAC, en vue de la construction du programme immobilier tertiaire "Le Pixel", a permis de dégager les capacités d'investissements rendant possible la réalisation d'une première phase d'aménagement du futur parc (enveloppe prévisionnelle d'études et de travaux de 600 K€).

Ce projet, qui figure au Plan d'action Air Energie Climat 2020 -2026 validé par le conseil municipal du 26 mai 2020, vise à conforter un véritable îlot de fraîcheur en centre-ville bénéficiant tant aux riverains (habitants des ensembles immobiliers, élèves du lycée et du collège) qu'aux employé-es des entreprises voisines (Sud Galaxie, Atos, Artelia...).

Sa conception a été confiée à un groupement réunissant un paysagiste, un bureau d'études environnement et un bureau d'études VRD.

Les travaux doivent démarrer à l'automne 2021 pour une livraison avant l'été 2022.

Ce budget est voté avec une reprise anticipée excédentaire du résultat N-1 d'investissement de 647 186,61 € affectée totalement à la réalisation du Parc Croix de Vérines et une reprise anticipée excédentaire du résultat N-1 de fonctionnement de 10 345,59 € affectée à une régularisation des stocks.

La section de fonctionnement

Une régularisation des stocks équilibrée en dépenses et recettes est inscrite à hauteur de 10 346 €.

La section d'investissement s'équilibre à 657 533 €

Les **recettes correspondent** principalement à la reprise du résultat N-1 et les **dépenses** à l'aménagement du Parc Croix de Vérines avec 40 865 € d'études, 615 098 € de travaux et la reprise d'un reste à réaliser de 2020 de 1 570 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021		BP 2021
Gestion des stocks	10 346	Résultat reporté N-1	10 346
TOTAL DEPENSES REELLES	10 346	TOTAL RECETTES REELLES	10 346

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021		BP 2021
Parc Croix de Vérines : Études préalables Missions de maîtrise d'œuvre Honoraires	40 865		
Travaux Parc Croix de Vérines	615 098	Gestion des stocks	10 346
RAR – Diagnostic	1 570	Résultat reporté N-1	647 187
TOTAL DEPENSES REELLES	657 533	TOTAL RECETTES REELLES	657 533

8. ANNEXES

Répartition des subventions aux associations

Associations	BP 2021
CSL	90 630
COMITE SOCIAL LOCAL	90 630
LPO	1 000
ADTC	175
SPA	175
TICHODROME	3 700
POUR APPEL A PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE-ENVELOPPE	3 000
CRIIRAD	210
ASSOCIATION CULTIVONS NOS TOITS (opération Golden Parc)	2 500
DIRECTION DE LA VILLE DURABLE	10 760
SUBVENTION A L'ARAC	319
SUBVENTION A AHSOE - ASSOC DES HABITANTS SUD OUEST	250
SUBVENTION A ANH – ASSOCIATION NOUVEAUX HORIZONS	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS BAYARD	303
SUBVENTION A L'ASSOC CAP O ESSARTS	250
SUBVENTION A L'AMICALE DES CEDRES	250
SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN VILLAGE SUD	250
SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN ESSARTS-SURIEUX	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU COEUR DU CENTRE	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DE LA COMMANDERIE	274
SUBVENTION A L'ASSOC CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS DIFFERENCES	250
SUBVENTION A DON DU SANG	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACE FLEURI	364
SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO MAROCAINE	295
SUBVENTION A LA FNACA	657
SUBVENTION A LA FNACA-COMITE DE LIAISON	300
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DU GATINAIS	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DES GRANGES	300
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HUMAN HELP	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION KAYANE	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS QUARTIER JEAN JAURES	250
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DE LA LUIRE	250
SUBVENTION A LA PREVENTION ROUTIERE	500
SUBVENTION A L'ASSOCIATION CNL HLM PIERRE SEMARD	350
SUBVENTION A ASV2 - ASSOCIATION DE SOLIDARITE DU VILLAGE 2	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA TABLE DES BERGES DU DRAC	250
SUBVENTION A VIVONS ENSEMBLE AUX BERGES DU DRAC	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE VIEUX VILLAGE	274
SUBVENTION A L'ASSOC DE DEFENSE DES LOCATAIRES VILLAGE SUD	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION VOIX DE FEMMES	250
SUBVENTIONS NON AFFECTEES	746
SUBVENTIONS AUX PROJETS/ACTIONS DES ASSOCIATIONS SUR TERRITOIRE ECHIROLLOIS	45 100
VIE ASSOCIATIVE	54 532
SUBVENTION A ALESIAH	665
SUBVENTION A LA RADIO ITALIENNE	300
SUBVENTION A LA PALESTINE	4 000
SUBVENTION POUR LA COOPERATION BENIN	300
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECHIROLLES LANGUES ET CULTURES	2 492
RELATIONS INTERNATIONALES	7 757
DIRECTION VIE DES QUARTIERS – ÉGALITÉ – CITOYENNETÉ	62 289

Associations	BP 2021
SUBVENTION A ACDE - LA CHORALE D'ÉCHIROLLES	1 110
SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CHORALE DE L'AMITIÉ"	970
SUBVENTION A LA FANFARE MUNICIPALE L'ÉCHO D'ÉCHIROLLES	1 677
SUBVENTION A LA FANFARE MUNICIPALE L'ÉCHO D'ÉCHIROLLES - CONV SIM J WIENER	12 175
SUBV LES ATELIERS DE DANSE	2 015
SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORGUE A ÉCHIROLLES	700
SUBVENTION CULTURE DU CŒUR EN ISÈRE	350
SUBVENTION A KALÉIDOSCOPE	3 255
SUBVENTION A REGARTS	1 735
SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE	350
SUBVENTION A AFMD (MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION)	1 350
SUBVENTION A AFRIC'IMPACT	7 000
SUBVENTION IDÉALE DANSE	3 030
SUBVENTION A AUX AGRÈS DU VENT	1 500
SUBVENTION ALP'OPERETTE	350
SUBVENTION LE GRAPHE	2 000
SUBVENTION COLLECTIF ES	4 000
SUBVENTION LES RACCROCHEURS	350
ENVELOPPE NON AFFECTÉE	300
DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	44 217
SUBVENTION AIKIKAI	250
SUBVENTION ALE ATHLÉTISME	7 000
SUBVENTION ECHIROLLES BADMINTON	3 300
SUBVENTION ALE BASKET	16 300
BOXE CLUB ECHIROLLES	15 500
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE	8 350
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)	16 300
SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME	2 100
SUBVENTION ALE ÉCHECS	600
SUBVENTION ALE ESCALADE	1 750
SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)	900
SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE	9 150
SUBVENTION ALE HANDISPORT	3 000
SUBVENTION ALE PÉTANQUE	2 900
SUBVENTION ALE RUGBY	20 150
SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE	4 100
SUBVENTION ALE SPRINT CLUB	2 250
SUBVENTION TENNIS CLUB ÉCHIROLLES	30 000
SUBVENTION AL ÉCHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	44 550
SUBVENTION ÉCHIROLLES TRIATHLON	2 500
SUBVENTION ALE VOLLEY	1 900
SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE	750
SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL	3 000
SUBVENTION BE API	500

Associations	BP 2021
SUB.CLUBB BOULISTE ÉCHIROLLES/12H BOULES & CHALLENGE DI FAZIO	1 050
SUBVENTION FOOT BALL CLUB ÉCHIROLLES	122 000
SUBVENTION FUTSAL CLUB PICASSO	15 000
SUBVENTION HAND BALL CLUB ÉCHIROLLES EYBENS	40 000
SUBVENTION JUDO CLUB ÉCHIROLLES	18 000
SUBVENTION MONTAGNE ÉVASION	950
SUBVENTION GRENOBLE ALP 38	36 900
SUBVENTION OSE	43 150
SUBV.SECTT VERCORS ÉCHIROLLES EDUCAT.PHYS ET GYM VOLONTAIRE	4 700
SUBVENTION TAEKWONDO FIGHT ÉCHIROLLES	550
SUBVENTION KARATÉ CLUB ÉCHIROLLES	550
SUBVENTION VIE ET PARTAGE	7 400
SUBVENTION ECHIROLLES WATER POLO	3 650
SUBVENTION SPORT DANS LA VILLE	13 000
SUBVENTION AS SURIEUX – MISE A DISPOSITION	47 900
SUBVENTION OSE – MISE A DISPOSITION	32 100
ENVELOPPE NON AFFECTÉE	56 000
DIRECTION DES SPORTS	640 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - POSTE DIRECTEUR MJC DESNOS	55 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - MJC DESNOS	126 650
SUBV. FONCTIONNEMENT - CLJ	1 500
SUBV. FONCTIONNEMENT - AAAMI	6 000
SUBV. FONCT. - MJC DESNOS - CONTRAT ENF JEUNESSE SÉJOUR	9 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - VIE ET PARTAGE	1 700
SUBV. FONCTIONNEMENT – AJHIRALP (ex AREPI)	2 500
SUBV. FONCTIONNEMENT - SIAAJ	1 500
SUBV. FONCTIONNEMENT - PROPULSE	13 000
SUBV. MJC DESNOS PARTENARIAT VVV	3 000
DIRECTION DE LA JEUNESSE	219 850
SUBVENTION JEUNESSE EN PLEIN AIR	725
SUBVENTION D.D.E.N	150
SUBVENTION APASE (DRE)	21 600
SUBV. MATERNELLE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 647
SUBV. MATERNELLE CASANOVA PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 768
SUBV. MATERNELLE COUTURIER CL+PE (COOP SCOL EC)	595
SUBV. MATERNELLE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	1 524
SUBV. MATERNELLE DOLTO CL+PE (COOP SCOL EC)	982
SUBV. MATERNELLE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC)	549
SUBV. MATERNELLE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	837
SUBV. MATERNELLE MARAT CL+PE (COOP SCOL EC / REP JEAN VILAR)	2 425
SUBV. MATERNELLE MOULIN CL+PE (COOP SCOL EC)	882
SUBV. MATERNELLE LANGEVIN 1 CL+PE (COOP SCOL EC)	1 338
SUBV. MATERNELLE TRIOLET CL+PE (COOP SCOL EC / REP VILAR)	1 616
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP VILAR)	4 910
SUBV. ÉLÉMENTAIRE COUTURIER CL+PE (ASSUSSEP / REP PICASSO)	992
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	1 833
SUBV.ÉLÉMENTAIREE DAVID CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE/REP PICASSO)	3 587

Associations	BP 2021
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	3 416
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DOLTO CL+PE	1 388
SUBV. ÉLÉMENTAIRE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC PUB MIXTE)	1 388
SUBV. ÉLÉMENTAIRE LANGEVIN CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE 1)	2 699
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MARAT CL+PE (ASSUSSEP EC / REP JEAN VILAR)	6 111
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MOULIN CL+PE (OCCE - MIXTE)	1 573
SUBV. COLLEEGEE JEAN VILAR (Foyer socio éducatif) COOP SCOLAIRE	300
SUBV. COLLEEGEE JEAN VILAR - SEGPA	300
SUBV. COLLÈGE LOUIS LUMIERE-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	300
SUBV. COLLÈGE PABLO PICASSO-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	300
SUBV. LYCÉE THOMAS EDISON-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	700
ENVELOPPE NON AFFECTÉE	5 974
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	72 409
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES-ENVELOPPE	3 000
SUBVENTION ACTIONS CLCV	3 000
SUBVENTION ACTIONS CNL	3 000
DIRECTION DE L'HABITAT	9 000
TOTAL SUBVENTIONS AU TISSU ASSOCIATIF	1 149 155